

**Actes du 1er CONGRES  
NATIONAL  
DE L'INSTALLATION  
PROGRESSIVE  
EN AGRICULTURE**

Organisé par la :  
FADEAR  
Confédération paysanne

**NIMES 11 MAI 1999**

# OUVERTURE

**Par Nicolas Duntze (Confédération paysanne du Gard)**

La tenue de ce premier congrès national en Languedoc-Roussillon prend toute sa légitimité au vu de quelques chiffres significatifs. Dans la région, 16% de la population active est au chômage, contre 12% au niveau national. 66 000 personnes perçoivent le RMI, soit 9% de la population. 17 000 exploitations agricoles ont disparu au cours des sept dernières années. Les installations agricoles sont très loin de compenser cette chute. Parmi ces installations, une majorité est "non aidée", c'est-à-dire qu'elle ne bénéficie ni du dispositif national d'aide à l'installation (DJA), ni de l'octroi des droits à produire, de plantation, de bonification de taux bancaires, afférents à ce dispositif. Les pourcentages, là encore, sont frappants : 64 % des installations se font "hors DJA" ou "hors normes", dans le Gard, 66% d'entre elles dans l'Hérault, 47 % dans les Pyrénées orientales et 55 % dans l'Aude.

Ces chiffres invitent à réfléchir et à se mobiliser. La journée devra donc être studieuse et porteuse d'avenir. Elle a été organisée par quatre jeunes structures fédérées au sein de l'ADEAR LR (Association régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural Languedoc-Roussillon), avec le soutien de paysans de la Confédération paysanne.

Monsieur le Directeur de cabinet du Président du Conseil Général du Gard nous fait le plaisir d'être parmi nous. Le Conseil Général est sensibilisé aux thèmes qui nous réunissent et nous souhaitons que son soutien à nos travaux s'inscrive dans la durée.

Comme l'agriculture biologique il y a quelques années, l'installation progressive doit se faire reconnaître. Beaucoup de structures associatives sont dorénavant et déjà sensibilisées et impliquées dans son développement et dans l'organisation de ce premier congrès. Le CNASEA contribuera à nos travaux en faisant état des résultats d'une étude portant sur quatre régions françaises. De nombreuses associations accompagnant les personnes en difficulté ou en voie d'exclusion jouent un rôle déterminant d'orientation, de soutien et de formation à ce public. Certaines sont absentes aujourd'hui, mais nous ont dit leurs regrets de ne pas pouvoir participer ainsi que leurs souhaits à voir se développer un mouvement qui dépasse les limites départementales de chacun.

Plus généralement, les tutelles agricoles commencent à prendre en compte l'installation progressive en agriculture. La nouvelle Loi d'orientation agricole et l'instauration du Contrat territorial d'exploitation devraient permettre d'inscrire l'installation progressive dans un projet politique d'avenir. Ce premier congrès veut en être le point d'ancrage.

# ACCUEIL DES PARTICIPANTS

## Par le Conseil Général du Gard

Vous avez invité le Conseil Général à ouvrir votre congrès national de l'installation progressive et nous tenons au préalable à vous en remercier car vous nous donnez l'occasion de vous exprimer directement le souci que nous avons d'écouter et de prendre en compte les préoccupations citoyennes qui sont les vôtres. Préoccupations qui, en de nombreux points, rejoignent celles du département : contribution au maintien et au développement de l'emploi ; amélioration du cadre de vie ; gestion du territoire ; le tout animé par un esprit de solidarité et de respect de l'intérêt général.

Si le nombre et les vellétés d'installation progressive trouvent leur origine dans le changement sociétal, leur approche et leur accompagnement sont encore balbutiants. Le plus souvent ancré dans des territoires fragiles ou en crise, ce type d'installation est le révélateur d'une société en pleine mutation.

Mutation, tout d'abord, de l'agriculture

Hormis la baisse permanente du nombre d'exploitants et corrélativement à l'augmentation de la concentration des exploitations, les crises agricoles successives ont conduit à une diversification de ses activités laissant ainsi place à l'innovation. Par ailleurs, nous assistons à une remise en cause de l'agriculture en tant que système économique essentiel et référence culturelle. L'agriculture, en tant qu'activité de production n'est plus le moteur des activités rurales.

Mutation, ensuite, que je qualifierais de spatiale

Nous assistons à une recomposition des paysages avec une juxtaposition d'espaces : espaces purement agricoles, urbains ou périurbains, industriels, de tourisme et de loisirs. Ces évolutions opérées rapidement et parfois brutalement ont conduit à une rupture des équilibres antérieurs. L'enjeu consiste à appréhender au mieux les attentes des différents acteurs pour construire collégialement des projets de développement basés sur de nouvelles identités collectives.

Mutation, enfin, socio-économique

La situation économique et la crise du travail ont conduit à un taux de chômage important, 16,7% pour notre région en 1998 (12% sur le plan national). La précarisation d'une part croissante de la population n'épargne plus les zones rurales. Cette crise et notamment celle du travail salarié nous amène à réfléchir sur le concept même du travail. Le partage du temps de travail, les 35 heures, l'auto-emploi procèdent de cette réflexion.

Si les origines conduisant à l'émergence d'installations progressives sont similaires, leurs formes et caractéristiques sont multiples. Oscillant entre contraintes et passion, leur concrétisation est diverse, rendant leur classification non aisée. La récente étude conduite par le CNASEA (dont vous aurez au cours de vos travaux un rendu) devrait nous permettre de mieux appréhender ce que sont les besoins et attentes en la matière, que ce soit en termes d'accompagnement technique ou financier.

Néanmoins, le Conseil Général, attentif aux attentes de ses administrés, a déjà initié plusieurs démarches en faveur de ces installations progressives ou atypiques. Conscient de la demande croissante et, parallèlement, de l'inadaptation des dispositifs existants (surtout en matière de financement et d'accompagnement des projets, qui sont toujours à la marge ou "pas tout à fait"), notre Assemblée, en 1998, a décidé de cofinancer à hauteur de 250 000 F avec LEADER II (120 KF) un projet expérimental.

Ce projet "Ressources" conduit par les CIVAM est une étude expérimentale visant à établir les modalités d'accompagnement des demandeurs d'emploi en difficulté ayant un projet d'insertion avec une base agricole. En associant les travailleurs sociaux, la Chambre d'Agriculture, le Point Info, l'AIRDIE, le Conseil Général, il devrait permettre d'identifier les points de blocage dans le parcours de création d'entreprise et d'esquisser un dispositif d'accompagnement spécifique pour aboutir à la création d'entreprises durables. En effet, il ne s'agit pas de soutenir des initiatives utopiques ou de les marginaliser mais bien au contraire de prendre en compte leurs différences et de les intégrer progressivement dans le droit commun. Par ailleurs, notre Assemblée, lors de la réunion de sa Commission permanente du 6 mai, a délibéré favorablement sur la participation du département (350 KF) au Fonds de crédit à l'initiative agri-rurale géré par l'AIRDIE. Ce fonds permet aux porteurs de projets relevant du secteur agricole et ne pouvant pas bénéficier d'autres sources de financement (DJA, prêts bancaires) d'obtenir un prêt plafonné à 100 000 F. De plus, 80 000 F ont été alloués pour l'expertise de ces projets. Cependant, bien que des réflexions aient déjà préalablement eu lieu, la structuration gardoise du réseau partenarial d'accompagnement doit être affinée.

Enfin, plus globalement, le Département souhaite revoir sa politique d'intervention en matière agricole, au regard de la mise en oeuvre de la Loi d'orientation agricole et notamment des CTE. Selon les travaux des différents ministères en cours, l'installation progressive pourrait s'intégrer dans les CTE. Dès lors, notre Assemblée pourrait de manière complémentaire intervenir sur ce volet spécifique.

Face au chômage très élevé, à la dégradation du climat et du tissu social, soutenir et développer les potentiels économique et humain du département, demeure un de nos objectifs essentiels.

Ses préoccupations rejoignant les vôtres, sachez donc que le Département saura être un partenaire attentif.

# PRESENTATION DE LA JOURNEE

**Par François de Ravignan, membre fondateur d'ESPERE (Espace - emploi -ruralité)  
"Une aide pour s'aider en aidant autrui"**

" Le 27 février 1997, le premier Congrès des installés non-aidés s'est tenu à Gignac, dans l'Hérault, avec près de 200 participants. Ce congrès a mis le doigt, non seulement sur l'importance des porteurs de petits projets agricoles et ruraux, issus notamment du chômage, mais aussi sur la nécessité de les accompagner dans leur démarche. Depuis, les initiatives ont fleuri, dans l'Hérault et, à des degrés divers, dans toute la France. Si donc nous sommes réunis ici aujourd'hui, c'est pour échanger ces expériences, pour chercher une ligne de conduite, pour étudier des stratégies sur la question de l'installation progressive et plus largement, de l'installation socio-professionnelle en agriculture et dans le monde rural.

## **Les enjeux de l'installation en agriculture et en milieu rural**

L'agriculture de l'Europe de l'Ouest a une expérience très ancienne de la confrontation à la mondialisation de la concurrence. Cette expérience remonte à une bonne centaine d'années au moins, au cours desquelles s'est progressivement généralisée l'ouverture des marchés des produits agricoles. Depuis, les paysans européens, français notamment, ont appris à leurs dépens que, dans un tel contexte, la croissance ne crée pas d'emplois, mais au contraire en détruit. On a vu, par exemple, dans les dernières décennies, une croissance du produit agricole de 30% tous les dix ans coexister avec une diminution de l'emploi agricole à un rythme également de 30% tous les dix ans. Les paysans savent que le progrès technique ne va pas nécessairement de pair avec la diminution de la durée du travail, à preuve que leurs journées se sont généralement allongées. Ils ont appris enfin que les aides et les subventions, si elles empêchent de crever, ne changent pas fondamentalement la tendance à la marginalisation, ni à l'exclusion des plus faibles.

C'est pourquoi, sans doute, les plus réfléchis d'entre ces paysans sont mieux préparés que les représentants d'autres catégories socioprofessionnelles à accueillir une alternative radicale. Celle que, peut-être, nous commençons à voir pointer dans certains secteurs de notre agriculture. Sur une vingtaine de milliers d'installations agricoles par an, la moitié environ sont de celles que l'on qualifie ordinairement de " progressives " ou de " non-aidées ". Elles sont le fait, non seulement de jeunes issus des milieux agricoles, mais aussi de personnes venues de milieux urbains, souvent en situation de chômage. Celles-ci s'installent avec peu de moyens et même pas du tout, légalement ou non, mais avec enthousiasme. Elles y pratiquent généralement une agriculture paysanne, plus respectueuse de l'environnement que celle du passé immédiat. Il s'agit souvent d'agriculture biologique, soucieuse de qualité, qui cherche à transformer les produits et à les écouler dans la proximité, d'où la qualification d' " agriculture de proximité " que j'ai donnée à ces nouveaux systèmes. Mais il s'agit aussi et sans doute surtout d'une " agriculture de solidarité ", parce que ces acteurs sont contraints, par nécessité autant que par choix, de tisser des liens de solidarité entre eux et avec d'autres acteurs non-agricoles de leur territoire. De plus, les installés d'hier sont souvent ceux qui accueillent et conseillent les nouveaux arrivants dans un rôle indispensable de " tuteurs ".

Un tel mouvement peut, par conséquent, être un facteur puissant de cohésion sociale dans les campagnes.

## **Une alternative : les installations progressives qui valorisent la solidarité, la proximité, la qualité...**

Selon des études récentes, cette agriculture pourrait être pour ceux qui s'y adonnent autant (voire plus) rémunératrice que l'agriculture conventionnelle. Elle a, de plus, une incidence favorable sur l'emploi. Mais surtout, quelques dizaines de milliers d'installations de ce type, ajoutées aux reconversions de l'agriculture classique, pourraient, en quelques années, peser assez lourd pour constituer une importante force sociale de changement.

### **Faciliter l'accès au foncier et l'accompagnement**

C'est aussi ce que nous voulons. Mais comment favoriser un tel mouvement ? D'abord, il nous faut le comprendre. Tel sera le but des témoignages que nous allons entendre, ainsi que des ateliers entre lesquels nous nous répartirons en fin de matinée. La table ronde qui occupera la première partie de l'après-midi et le débat qui suivra posent, de manière un peu ironique, la question : " Faut-il aider les non-aidés ? ". Non point tant que l'on doute de la nécessité d'une telle aide mais parce que notre propos est précisément de mieux définir les besoins et les possibilités. Notre propre expérience à l'association ESPERE nous a en effet appris que les aides nécessaires ne sont pas tant des aides à l'achat de facteurs directs de production. L'installation rurale alternative a un besoin urgent que l'accès au foncier (terres, bâtiments et maisons d'habitation) lui soit facilité. Elle a besoin aussi du soutien logistique d'associations ad hoc, dont le nombre et les moyens sont aujourd'hui encore trop faibles. Il va sans dire que cela ne relève pas d'une simple amplification des moyens employés aujourd'hui, lesquels débouchent sur des actions individuelles, mais de choix politiques novateurs.

Enfin, et sans prétendre anticiper sur les conclusions, je souhaite vivement qu'elles se fassent en faveur d'une aide qui ne contraint pas mais soutient ; qui ne verrouille pas mais ouvre. En somme, une aide qui aide à s'aider soi-même tout en aidant autrui... Le plus important est sans doute qu'ici même, nous nous aidions les uns les autres à voir dans ceux qui tentent l'aventure de l'installation rurale, non pas des malades, des victimes ou des marginaux, mais les acteurs d'une transformation qui, à partir de l'agriculture et du monde rural, peut avoir de très importantes incidences sur l'évolution de la société tout entière.

# TEMOIGNAGES

Par Nathalie Deloison , installée dans le Nord

Un projet d'équithérapie, quelle drôle d'idée..." Mon mari et moi avons un projet de création d'une ferme équestre afin d'y développer l'équithérapie. Le projet nous semblait beau mais nous n'avions ni fonds, ni chevaux, ni selles... Il fallait tout trouver ! La seule solution était d'aller frapper à toutes les portes. Malheureusement, nous avons commencé par entendre toujours la même chose : " les chevaux ce n'est pas porteur ". " L'équithérapie, ça veut dire quoi ? On n'a jamais entendu ça ". " Les adultes handicapés ne montent pas à cheval : c'est dangereux ". Etc. On me traitait plus de folle que d'autre chose...

## Des interlocuteurs réticents...

Le chemin fut long. D'abord, nous nous sommes adressés à l'ADASEA (Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles) qui a refusé notre dossier. Ensuite, je suis allée voir un maquignon éleveur de chevaux en lui disant que j'avais besoin de chevaux mais je ne pouvais pas les payer tout de suite. Vous pouvez vous imaginer quelle a été sa réaction : " pas de sous, pas de chevaux ! " Le projet me semblait quand même assez viable pour avoir travaillé depuis longtemps dans le milieu du handicap et mon mari dans celui du cheval. Nous n'étions pas désespérés. Nous avons été voir la Chambre d'agriculture du département. Sa réponse fut identique aux précédentes : " Pas de références ; on ne sait pas ce que c'est : pas de sous. On ne sait que faire avec vous. " Cela commençait à devenir désespérant. Mais, finalement, l'éleveur de chevaux que j'étais allée voir plusieurs fois a accepté de nous donner quatre chevaux. Cela nous permettait d'emmener trois clients, mon mari les accompagnant.

## Un début de mise en réseau avec d'autres "non-aidés"

Et puis, j'ai entendu parler d'Avenir (Association pour la valorisation économique des nouvelles initiatives rurales). C'est une association qui aide les non-aidés. J'avais déjà eu des contacts avec l'animateur. Au début, il pensait que notre projet ne passerait pas. Mais j'y croyais tellement fort... J'ai insisté et Avenir nous a permis d'emprunter 100 000 Francs. Nous avons créé notre association de ferme équestre pour pouvoir accueillir des gens avec plus de quatre chevaux. Aujourd'hui, on continue de se battre pour être reconnus. Depuis un an, je suis devenue membre du conseil d'administration d'Avenir. Cela me permet d'aller rencontrer des gens qui ont des problèmes comme le mien. Ce ne sont pas toujours des projets équestres, mais les problèmes sont un peu partout les mêmes. Nous nous sentons plus aidés parce qu'il y a Avenir, parce qu'il y a un réseau de personnes qui sont là pour essayer de soutenir notre projet, et notamment des militants de la Confédération Paysanne. "

## Collectif de la Vielle Valette (Gard)

Créé il y a sept ans dans le Gard, la vieille Valette est un Collectif de dix permanents et dix visiteurs. Il porte un projet d'expérimentation sociale, économique et écologique axé sur le collectif, l'autonomie et les alternatives. La vieille Valette est gérée par une charte, avec mise en commun de l'argent, du matériel, des repas, etc...

Le Collectif est établi dans une grande maison acquise par l'association Résonances. Les terres et le hameau, propriété de l'état, occupés sans titre, sont gérés par le collectif. La vieille Valette est située dans une vallée encaissée, à 350 m d'altitude, déclarée insalubre par la préfecture

depuis 1996. Le terrain se trouve dans une ancienne zone de cultures, abandonnées depuis trente ans, et à proximité de forêts de chêne vert et buis. La surface cultivable en intensif est faible, mais il y a une grande variété floristique et arboricole. A la vieille Valette, on utilise l'eau de source et l'énergie solaire.

Le collectif ne dispose d'aucun financement public si ce n'est d'une mise en commun du RMI. L'argent provient des économies, des interventions théâtrales, des petits boulots...

Le projet de la vieille Valette, à l'intérieur duquel chacun est invité à mener son propre projet de développement, est construit autour de trois types d'activités : les activités d'une ferme (défrichage, agriculture, animaux, construction, réhabilitation des locaux...), la vie collective (entraide, rencontres festives régulières, discussions, repas, mensuel d'information...) et la recherche et l'expression du mieux vivre (théâtre, musique, yoga, santé douce, voyages, confitures...).

### **Devenir viticulteur....progressivement** **Par Alain Gomez (Hérault)**

Alain était plâtrier et, comme beaucoup de ses collègues, ses conditions de travail étaient précaires. Tantôt il avait des contrats, tantôt non. Il s'est fatigué de ce parcours instable. C'est pourquoi il a essayé de stabiliser sa situation en s'installant en viticulture. Il a commencé par trouver trois hectares en métayage. Il travaillait alors, de front, comme plâtrier et sur ses hectares de vignes. Puis progressivement, il a réussi à trouver d'autres métayages. Quand il a pu disposer de huit hectares, il a décidé de s'installer.

Pendant son parcours d'installation, il a tenté d'accéder à la DJA (Dotation jeune agriculteur) et a commencé à suivre dans un CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole) la formation qu'il est nécessaire de réaliser. Mais mener à la fois le travail de la vigne et la formation est vite devenu incompatible. De plus, cela lui occasionnait des frais supplémentaires incompatibles avec son faible revenu. Il est marié et a un enfant. Sa femme ne travaillait, à l'époque, qu'à mi-temps. Il a finalement dû abandonner la formation et, de ce fait, s'est vu exclu de la DJA. De plus, ce qu'il apprenait lui semblait trop éloigné de sa réalité de terrain et de sa propre demande. " Je ne veux pas devenir ingénieur, je veux devenir paysan ", disait-il souvent.

L'autre difficulté qu'il a rencontrée tient au fait qu'il n'était pas issu du milieu viticole. Par conséquent, il a eu du mal à trouver des fermages ou des métayages, hormis des vignes d'assez mauvaise qualité nécessitant un investissement important pour les remettre en état (travail, argent). Cela fut une contrainte supplémentaire à son parcours, retardant sa progression. Aujourd'hui, il refuse les métayages s'ils sont en mauvais état. Acheter n'est guère plus facile, l'hectare de vignes se négociant à un prix très élevé pour lui.

En conclusion, le parcours d'Alain, à l'instar de beaucoup d'autres, souligne deux écueils-clés des installations progressives : d'une part l'accès difficile au dispositif d'aide publique (dans son cas parce que la formation n'était adaptée ni à ses contraintes horaires, ni à ses besoins) et d'autre part, la difficulté à accéder au foncier.



# ECLAIRAGES SUR L'INSTALLATION PROGRESSIVE DANS L'HEXAGONE

A partir d'une étude réalisée par le CNASEA, présentée par Hélène WERHLIN  
**Hélène WEHLIN, responsable des études au CNASEA, rend compte d'un audit sur l'installation progressive conduit en janvier 1999, dans le cadre d'une réflexion sur la politique de l'installation en agriculture.**

## 1. Cadre du travail

" Ce travail a été réalisé à la demande du Ministère de l'agriculture et de la pêche, lui-même confronté à des demandes récurrentes de professionnels agricoles et d'élus locaux, pour une meilleure prise en compte des installations à caractère progressif. Ces revendications s'exprimaient, alors même que les dispositifs d'aide à l'installation avaient été considérablement assouplis ces dernières années. Il s'agissait donc de voir si ces assouplissements avaient effectivement permis un élargissement de la cible des aides nationales et quelles mesures réglementaires nouvelles pourraient répondre aux aspirations de " nouveaux publics ". De même les débats parlementaires sur la Loi d'orientation agricole (LOA) avaient évoqué cette question. Certains parlementaires pensaient qu'il fallait aider l'installation progressive, tandis que d'autres estimaient que l'on avait déjà tout fait pour aider les installations en agriculture, mais les fondements des différentes positions n'étaient pas explicités. Le projet de loi comporte donc plusieurs articles relatifs à l'installation progressive sans que n'apparaisse une représentation claire de ce que ce terme recouvre. L'objet des investigations à mener a donc été d'explicitier le champ de l'installation progressive et de repérer les mesures susceptibles de la soutenir ainsi que les obstacles rencontrés pour proposer enfin des pistes d'amélioration. L'intérêt pour l'installation progressive est également lié au souci permanent, au cours des dernières années, des pouvoirs publics et des organisations professionnelles de renforcer le nombre d'installations en agriculture et d'adapter la politique de l'installation à cet objectif. Cette étude a été menée sous forme d'audit, c'est à dire que nous avons recueilli la connaissance et les points de vue d'experts locaux des questions liées à l'installation, qu'ils soient ou non promoteurs de l'installation progressive. Le CNASEA a confié à l'Institut de stratégies patrimoniales de l'Institut national agronomique de Paris-Grignon une partie des audits régionaux ainsi que leur synthèse. Nous avons rencontré quinze personnes (représentants des organisations professionnelles, des opérateurs de terrain, des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales) sélectionnées par des groupes régionaux mis en place avec le concours des directions régionales de l'agriculture et de la forêt. Quatre régions ont été enquêtées : le Nord Pas de- Calais, en particulier pour le travail de l'association AVENIR ; la Bretagne pour son opération "Prévenir les installations non-aidées" ; Rhône-Alpes pour ses expériences en zones de montagne ; et enfin le Languedoc Roussillon du fait des initiatives des jeunes coopérateurs de l'Hérault et des associations ADEAR et ESPERE.

## 2. Une définition imprécise

Cette question de l'installation progressive mérite un effort de vocabulaire. Elle est souvent associée aux installations " hors normes ", qui ne perçoivent pas les aides accordées dans le cadre de la DJA, Dotation Jeune agriculteur. Le seul terme " d'installation " pose déjà problème. On définit en général l'installation par l'obtention de la DJA ou par le dépassement de " seuils MSA (Mutualité sociale agricole) ". Ces deux critères, qui ne sont pas identiques, ne permettent

pas de rendre compte de la diversité des façons de démarrer une activité agricole et des facteurs qui y contribuent. Il faut notamment tenir compte du contexte économique. Dans les zones à fort taux de chômage ou de RMI, l'agriculture et le milieu rural offrent des opportunités d'activités et de revenu qu'il ne faut pas sous-estimer. La proximité des bassins de consommation est également un élément favorable aux petits projets. La région Nord-Pas-de-Calais illustre ce cas de figure. Ces projets concernent souvent des productions atypiques et des systèmes combinant production et services. Les installations progressives peuvent cependant, également toucher des productions classiques, comme la viticulture, ici en Languedoc, où l'organisation coopérative facilite l'accueil et permet un développement progressif de l'activité agricole.

Cette diversité de situations rend bien difficile une définition précise de l'installation progressive, d'autant que les experts rencontrés ne sélectionnent pas les mêmes types de situations. On peut dire que l'installation progressive peut être la reprise d'une petite exploitation non modernisée ou la création d'une micro-entreprise à partir de " lopins ", que ces installations combinent plusieurs activités et qu'elles s'appuient en général sur des productions non contingentées dans le cadre de la Politique agricole commune. Une des particularités tient dans le fait que les projets dégagent une forte valeur ajoutée, parce qu'ils produisent des services, par goût du porteur de projet ou pour pallier la faible assise foncière. La valeur ajoutée doit être importante rapportée à la surface mais également rapportée au capital investi, en général modeste. Il n'y a pas vraiment de parcours-type pour s'installer progressivement. Le projet se transforme et mûrit pendant 5 à 10 ans.... Il a pour objectif la création de son propre emploi, voire d'autres emplois. La progressivité est soit un choix, soit une nécessité Si l'on essaie de dresser une typologie des installations progressive, on pourrait distinguer :

1) celles qui, d'emblée, sont élaborées de manière professionnelle.

L'installation progressive est alors une "marche" d'accès à la DJA

2) celles qui ont au départ un caractère social. Le RMI est progressivement remplacé par un revenu équivalent provenant de l'activité créée. Puis l'activité augmente peu à peu.

3) celles qui correspondent à un choix de mode de vie. Il s'agit souvent de décisions tardives qui interviennent entre 35 et 45 ans, voire après. Dans ce cas, l'installation se fait avec un pécule personnel et les porteurs de projets ont connaissance d'opportunités à saisir. En Languedoc, il peut, par exemple, s'agir de salariés agricoles qui s'installent en relation avec une coopérative.

L'installation progressive n'est pas un phénomène nouveau. La situation de l'emploi rend aujourd'hui l'agriculture plus attractive. Et le fait que le secteur soit de plus en plus administré rend manifeste le fait que les uns sont pris en compte par les mesures publiques tandis que d'autres ne le sont pas.

### **3. De nombreux problèmes repérés...**

L'installation progressive se heurte à différents problèmes qui sont ceux de l'installation en général mais qui se posent de façon parfois spécifique :

1) l'accès au foncier

2) l'accès aux droits à produire

3) l'accès au financement

4) La difficulté à s'insérer dans un milieu local

5) le statut des porteurs de micro-projets

S'ajoutent à cela des problèmes spécifiques liés à la nature des projets. Par exemple, les porteurs de projet ont souvent besoin d'une formation évolutive, liée au travail sur le projet. Ces

parcours de formation spécifiques devraient être plus développés et mieux reconnus. Le deuxième problème est, l'absence de références techniques inhérentes à la singularité des projets. C'est un problème pour l'agriculteur lui-même mais également pour le banquier qui ne peut évaluer le projet. La question principale reste celle du statut social, car beaucoup d'éléments en dépendent : la couverture sociale, le droit et la capacité à vendre des produits...

#### **4. Des assouplissements pour la DJA et la coexistence d'approches régionales diversifiées**

S'installer en agriculture est difficile et n'est pas accessible à tout le monde. Il existe des critères bien définis qu'on ne peut pas assouplir indéfiniment. L'installation progressive par ses investissements faibles et répétés se prête mal à des études prévisionnelles à moyen terme. De plus, elle ne demande pas forcément des soutiens importants mais ces derniers doivent être ciblés et intervenir au bon moment.

Les règles d'obtention de la DJA ont été assouplies ces dernières années. Il est notamment devenu possible d'acquérir progressivement le niveau de formation requis. Il est également devenu possible de repousser le délai d'obtention du revenu de référence de 3 à 6 ans.

Par ailleurs, des Conseils généraux développent des politiques qui leur sont propres et qui s'inscrivent souvent dans une démarche sociale au titre de leur compétence en matière de lutte contre l'exclusion. Ils peuvent proposer des prêts d'honneur et un accompagnement spécifique pour des projets modestes, mais jugés porteurs pour le développement local.

Les Conseils régionaux interviennent surtout dans le domaine de la formation. Mais ils peuvent également soutenir des projets par des aides en capital de l'ordre de 50 000 F. Les approches régionales varient. En Bretagne, le Conseil régional cherche à faciliter l'insertion des jeunes dans le dispositif national d'installation en agriculture. Sa politique repose sur le concept de "prévention de l'installation non-aidée". La Région Nord-Pas-de-Calais cherche, elle, à toucher des personnes exclues des aides nationales. Elle a même mis en place des aides rétroactives dans le temps. Les Régions Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais soutiennent le développement de projets agri-ruraux.

Ces dispositifs s'inscrivent dans l'esprit de la Charte de l'installation (et de ses déclinaisons régionales) qui prônait en 1994 d'installer le plus de jeunes possibles...

Il existe également des financements privés qui peuvent soutenir des microprojets. On peut citer, à titre d'exemples l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) qui soutient des micro-projets et oeuvre pour l'insertion par l'économie. Cette association propose des prêts de 30 000 Francs sur deux ans. Ceux-ci s'adressent difficilement à l'agriculture car les montants sont insuffisants, mais il est possible de coupler plusieurs aides. C'est ce qu'organise notamment l'AIRDIE (Association régionale de l'ADIE en Languedoc Roussillon), créée en 1994. Elle combine le financement " ADIE " à d'autres financements de l'économie solidaire et du Conseil général de l'Hérault. L'ouverture à l'agriculture date de 1998. Cela se fait en relations avec des partenaires tels que l'ADDEARH, la Chambre d'agriculture, les banques, la MSA (Mutualité sociale agricole).

Ici, en Languedoc, plusieurs associations s'adressent à des candidats en amont de leur projet pour aider à leur formulation. C'est le cas de ESPERE (qui poursuit un objectif d'insertion) et des ADDEAR. Dans le Nord-Pas-de-Calais, l'association AVENIR est le principal interlocuteur.

#### **5. Quel diagnostic des actions engagées ?**

La référence en matière d'instrument de la politique de l'installation reste le dispositif national. Si l'efficacité de ce système, pour ses bénéficiaires, est reconnu de façon presque unanime, on lui reproche sa complexité administrative et le fait d'être un moule dans lequel les projets doivent

se couler. Les souplesses existantes, déjà citées, sont peu utilisées, notamment la possibilité de passer de 3 à 6 ans pour l'obtention du revenu d'objectif.

L'évaluation des dispositifs locaux est difficile car ils sont récents et les associations qui les mettent en oeuvre sont jeunes mais quelques acquis ont pu être repérés.

Les bénéficiaires des aides régionales du Nord-Pas-de-Calais ont été très satisfaits de se sentir reconnus dans leur démarche. Cette reconnaissance est conférée par l'éligibilité à des soutiens financiers mais également par leur participation au stage préparatoire à l'installation qu'ils ont effectué avec les bénéficiaires de DJA. Il a ainsi été très fructueux de ne pas créer des catégories d'installés.

L'association AVENIR dans le Nord-Pas-de-Calais a installé 30 personnes en 2 ans. Ces installations se sont faites avec l'appui des collectivités territoriales et des fonds de l'économie solidaire. Lorsqu'il est question d'évaluer l'efficacité de l'action publique en faveur de l'installation, les experts soulignent que la politique agricole dans son ensemble est peu favorable à l'installation. La politique agricole commune engendre une course au foncier et aux droits à produire que la politique de l'installation peut difficilement contrer. Les enjeux liés à l'installation (combien d'installations ? Quels types d'installations ? ) touchent d'une part le maintien d'une agriculture à taille humaine et d'autre part à la valorisation de la diversité des fonctions de l'agriculture.

## **6. Propositions**

Les propositions ressortent directement de l'observation des problèmes. Je pense que la priorité doit aller à la définition d'un statut adapté à ceux qui s'installent progressivement avec des moyens modestes. Il y a également lieu d'inciter à l'évolution de l'accompagnement par le conseil et la formation vers une adaptation à la nature des projets et enfin de faciliter l'accès aux moyens de production, notamment aux droits à produire et au foncier.

L'Etat est attendu pour donner des orientations sur les types d'installations à encourager et mettre en oeuvre des financements en coordination avec les collectivités territoriales pour une plus grande cohérence des politiques publiques. Le Contrat territorial d'exploitation (CTE) pourrait être un outil pour y parvenir : il pourrait associer plusieurs prescripteurs ; s'inscrivant dans une programmation pluriannuelle, il pourrait aussi être intéressant pour l'accompagnement de projets évolutifs. "

### **Quelques commentaires de la salle...**

Pierre Péguin (apiculteur agrobiologiste dans les Cévennes, membre de Nature et Progrès) : " Les agriculteurs de Nature et Progrès et ceux qui pratiquent l'accueil se sont presque tous installés hors DJA. C'est un phénomène très important. Je voulais souligner deux problèmes. Un : l'accès à la formation. Elle devrait être spécialisée sur les projets. Deux : l'accès à la demi SMI pour avoir un statut et une couverture sociale. Ma revendication serait une prise en charge des cotisations MSA pendant 3 ans. "

Michel David ( Confédération Paysanne de l'Aude) : " Nous avons occupé la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'espace rural) à Carcassonne pour manifester notre colère : 14 ha de terres avaient été affectés à un producteur de porcs qui était déjà en place alors que le dossier d'un candidat à l'installation qui avait besoin de 2,5 ha a été refusé."

Michel Cucherousset (Confédération Paysanne du Jura) : " J'ai reçu récemment un fax indiquant qu'un couple recherchait 4 ha pour un projet de poules pondeuses. Notre agriculture est structurée de telle façon qu'on ne peut pas répondre à ces gens là. Il y a énormément de gens qui ont 4 ha de trop mais ils ne le savent pas et il faut les en persuader."

Nicolas Soupiou (agriculteur et boulanger en Bretagne) : " J'estime que je n'ai

pas eu la possibilité de bénéficier d'une information suffisante pour m'installer. Il y a quatre ans, j'ai commencé par faire du pain, puis j'ai fabriqué la farine et finalement je peux cultiver les céréales pour mon pain. J'ai récemment obtenu deux hectares contre un projet d'agrandissement qui avait pour but de servir à l'épandage de lisier. Je suis cotisant solidaire à la MSA afin d'avoir un statut paysan. J'aimerais démontrer que les choses auraient pu, aisément, être plus faciles. "

Murielle Chapelau (agricultrice dans le Tarn) : " Je me suis installée l'an dernier grâce à un GFA (Groupement foncier agricole) de 30 personnes. Il met à ma disposition 50 % des terres de l'exploitation. L'autre moitié de la ferme a été achetée par une association de protection de l'environnement. A l'initiative des voisins, une mobilisation locale a permis de remettre en état cette ferme de 15 ha en friches. Il ne faut pas forcément regarder la politique nationale. Il faut admettre l'importance des initiatives locales. Celles-ci doivent être développées. Il ne faut pas chercher à mettre un chapeau sur tout cela. "

Un membre du comité de Balouette (Gard) : " Le collectif Droit paysan, en Ariège, occupe des terrains en friche. Les propriétaires ne voulaient ni vendre ni louer. Ce collectif s'est organisé en réseau sur le principe de la solidarité. Il s'est doté d'une charte. Il bénéficie du soutien de la Confédération Paysanne de l'Aude. "

# ECHOS DES ATELIERS

Pendant une heure et demie, les participants se sont répartis en ateliers, autour de trois thèmes : la notion de viabilité économique, le portage collectif et la politique d'accompagnement de l'installation progressive.

Les nombreux témoignages recueillis dans les trois ateliers sont venus illustrer l'ampleur sans précédent prise ces dernières années par l'installation progressive.

Les facteurs de viabilité ont fait l'objet de débats animés. Pour les participants, les critères économiques ne peuvent en aucun cas suffire à évaluer la viabilité d'une installation.

De nombreuses associations d'accompagnement ont été présentées lors de ces ateliers. Leur nombre et leurs moyens sont cependant encore insuffisants face aux besoins existants.

Les participants ont fait état des différents obstacles que rencontre l'installation progressive. Les participants aux ateliers ont enfin débattu des ouvertures qui existent, à l'échelon départemental, régional ou national, en matière de politique d'accompagnement.

## **1- L'installation progressive : un phénomène ancien mais qui a pris une ampleur sans précédent ces dernières années**

Depuis 25 ans et plus, des personnes se sont installées "hors normes" et de façon progressive à la campagne, car elles refusaient les schémas classiques d'une économie jugée trop productiviste et génératrice d'effets pervers, sapant la cohésion sociale et nuisant aux équilibres naturels. Mais aujourd'hui, alors que le chômage de masse touche particulièrement les jeunes, le phénomène de l'installation progressive devient presque un fait majoritaire en agriculture dans certains départements. Pour les uns, ce choix est pleinement assumé, même s'il contient souvent une grande part de rêve. Pour d'autres, il relève d'une nécessité vitale permettant d'échapper à un système d'assistance et de prendre sa place dans une société qui fabrique de l'exclusion. Cependant, tout le monde n'est pas fait pour être travailleur indépendant et certaines personnes en prennent conscience tardivement. L'essentiel n'est-il pas de trouver son propre chemin tôt ou tard ?

---

### **"Paroles de participants"**

*"Beaucoup de personnes ont des problèmes de passage à l'acte. Il y a des porteurs de projets qui ne créent jamais leur activité. En France, on n'a pas de culture d'entrepreneur".*

*"Ce terme d'entrepreneur me choque, il faut s'en dégager. Dans notre système libéral, le problème n'est pas l'absence ou la présence du "feu sacré" de l'entrepreneur. Ce qui fait barrage, c'est la politique agricole, qui organise l'élimination des agriculteurs."*

*"J'ai un projet, qui, je pense, ne peut pas être aidé par les institutions actuelles, parce qu'il va à l'encontre de la politique générale. Est-ce qu'ils vont financer quelqu'un qui veut réduire sa consommation, s'auto-suffire, être solidaire avec d'autres, ne pas exporter, ne pas faire de profit, se stabiliser à un niveau de production qui ne sera pas dépassé parce que cette personne n'a aucune volonté de faire plus ? Si je peux "grappiller" par ci par là, d'accord. Mais je cherche d'autres moyens de financement. Cela se fera par la solidarité, par l'appel de fonds sous forme de souscription. Et puis par le temps. Le travail de la terre demande du temps. Il faut du temps pour devenir paysan.*

*Le problème c'est de pouvoir commencer. Et d'avoir un lieu. Je me suis déplacé, j'ai rencontré des maires, des conseillers de maires. Il y a toujours un problème : ou bien ce n'est pas*

*constructible, ou bien le chemin qui arrive est inondable etc. Il faut aussi que le projet soit bien défini à l'avance. Or comment pourrais-je définir ce que je ferai dans trois ou quatre ans alors que je n'ai pas de terrain? Ce que je vais faire dépendra du lieu où je vais habiter ! "*

---

## **2- Les facteurs de viabilité**

Les participants aux ateliers se sont interrogés sur les facteurs de viabilité de l'installation progressive. La viabilité ne s'apprécie pas uniquement sur le plan économique. La cohérence entre le projet professionnel et le projet de vie semble déterminante, de même que la capacité à faire jouer des réseaux de personnes, à s'intégrer localement. Par ailleurs, s'installer passe souvent par la valorisation de compétences acquises antérieurement et par la possibilité de bénéficier de solidarités locales. Il est également nécessaire d'investir progressivement, avec mesure. La patience et la persévérance sont deux qualités précieuses pour ceux qui s'installent sans bénéficier du système d'aides classique. Qualités dont doivent également faire preuve les bénéficiaires de la DJA, en raison des fortes contraintes liées à ce système d'aides.

---

### ***Paroles de participants"***

*"Quand on se préoccupe d'installation, on pense d'abord à des références théoriques, techniques et économiques. Mais ces modèles fonctionnent mal. Un projet se construit au cours du temps ; il faut donner du temps aux porteurs de projets."*

*"Je revendique le droit de commencer à partir de "pas grand-chose". L'installation classique demande un revenu minimum de 150 000 F. C'est trop élevé ! Le gouvernement doit soutenir des auto-projets, même s'il ne génèrent que 30 à 40 000 F de revenu."*

*"Quand on démarre une activité, on doit d'abord faire face au problème de l'intégration dans le milieu où l'on s'implante. Nous sommes plusieurs à avoir fait l'expérience de venir vivre comme objecteurs de conscience chez des petits paysans de montagne. C'était un choix et cette expérience a été déterminante pour bien comprendre ce qu'est le milieu agricole. Mais les conditions dans lesquelles nous étions ne sont pas reproductibles : nous étions objecteurs insoumis, logés et nourris par les paysans et nous recevions 6 F par jour."*

---

Les débats ont aussi révélé des avis divergents sur la question du niveau de vie. Celui-ci doit-il reposer sur un revenu minimum standard ou non ? Peut-on prôner l'installation d'activités mal ou peu rémunérées, au risque de créer une catégorie de paysans de "seconde classe", mal payés ? Ou bien, imposer un revenu minimum revient-il à imposer aussi un modèle de consommation dont certains veulent justement s'affranchir ?

---

### ***Paroles de participants"***

*"Le problème de l'installation "hors normes", c'est d'arriver à un certain niveau de confort de vie. Si les conditions sont trop difficiles, si on n'atteint pas, cinq ou dix ans après le démarrage, un niveau de vie relativement normal, à part de très rares exceptions, l'activité ne dure pas. Je ne crois pas que dans une société rurale puissent vivre côte à côte des gens ayant un niveau de vie "correct" et des gens ayant un niveau de vie extrêmement bas, un niveau de vie d'exclus. Il faut bien distinguer, dans le débat sur les installations "hors normes", les personnes qui vont s'intégrer dans le milieu et les expériences qui veulent rester très marginales. Il faut faire attention ! L'exclusion, il y a des gens qui la choisissent et d'autres qui ne la choisissent pas."*

*"Par rapport à vos critères de confort, je vous invite à venir voir une cabane bien chauffée. En ce qui concerne l'autonomie, on peut utiliser une éolienne. La traction animale, cela existe et cela fonctionne. Le confort, pour moi, est de ne pas posséder de télévision. Je changerai peut-être quand j'aurai des enfants qui la demanderont, mais on peut aussi avoir une télévision collective dans un village. Il y a beaucoup de solutions. Votre critère est vraiment très exclusif."*

*"Confort ne veut pas dire confort normatif au sens "avoir une télévision, avoir deux voitures par famille" etc, mais cela veut dire pouvoir disposer d'un niveau de vie où l'on se sente à peu près à l'aise, où l'on ne se sente pas diminué vis à vis des autres. Où, si un jour on a envie d'aller au restaurant par exemple, on peut le faire. C'est aussi simple que cela et c'est la différence avec la pauvreté non voulue, la misère."*

---

### **3- Des verrous à lever**

Les deux principaux obstacles à l'installation progressive sont l'accès au foncier, qui reste très difficile malgré une certaine déprise agricole, et l'absence d'un statut de créateur d'activité ou de travailleur indépendant, en phase "d'autoconstruction". Sur la question du foncier, un important travail de sensibilisation et de mise en confiance doit être fait auprès des cédants. Les problèmes d'accès au foncier peuvent être d'ordre financier, mais il sont aussi souvent liés à une difficulté d'intégration dans le milieu. L'accès aux droits à produire et aux droits de plantation constitue également un obstacle de taille.

---

#### ***Paroles de participants***

*"Depuis quatre ans, j'essaye de m'installer dans les normes et je n'y arrive pas. Avec un autre candidat à l'installation, on a eu trois batailles avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'espace rural). A chaque fois, les terres ont été cédées aux voisins pour leur agrandissement. Alors, on est en train de se demander s'il ne faut pas s'installer hors normes. L'accès aux terres n'est pas possible. Créer une boulangerie ? Cultiver les jardins du village qui sont abandonnés parce que leurs propriétaires sont trop vieux pour les travailler ? On réfléchit là-dessus."*

*"Sur une commune de mon département, la Loire Atlantique, des jeunes ont créé une SCEA (Société civile d'exploitation agricole) pour gérer des terres en attente de candidats à l'installation et pour contrer les "chasseurs de primes"."*

*"Comment créer une attitude favorable à l'installation progressive de la part de ceux qui vont transmettre leur exploitation ? Ce qui compte le plus, c'est le milieu social, la dynamique sociale dans laquelle s'inscrit le projet. Les gens qui sont entourés prennent confiance en eux et peuvent ensuite plus facilement créer leur activité. Face au problème de l'accès au foncier, il faudrait créer des structures intermédiaires entre les propriétaires et les candidats à l'installation. J'insiste sur l'importance de l'accueil par les personnes déjà installées, par les structures associatives, économiques et syndicales."*

*"Entraide rurale à Redon (Ille et Vilaine), a constitué un répertoire des cédants et a mis en place un groupement d'employeurs de 30 salariés. C'est un sacré moyen pour trouver des candidats à une future installation."*

*"Il a été dit dans un atelier : "Il y a au moins 30 à 40 % d'illégalité dans la salle". Pour l'anecdote, France 2 nous avait contactés en 1998 pour pouvoir filmer quelqu'un qui avait cheminé du RMI vers l'installation. Nous avons contacté plusieurs personnes dans ce cas, mais nous ne*



*pouvions pas prendre le risque de les filmer. Soit parce que, cotisants solidaires à la MSA, elles vendaient plus ou moins illégalement sur les marchés, soit parce qu'elles avaient construit leur maison sans permis de construire ou dans des zones qui n'étaient pas constructibles. Il est très difficile d'être dans la légalité lorsqu'on démarre une activité. Il serait important de créer un statut de "travailleur indépendant en devenir".*

*"Je suis gêné par le mot "inséré". On est dans la société même si on est dans l'illégalité. On est des acteurs sociaux. J'ai envie d'être volontairement "hors normes". Je ne sais pas si je me fais bien comprendre parce que le vocabulaire est ambigu. J'aimerais que nos choix soient respectés par la reconnaissance d'un statut et la possibilité de rentrer dans une légalité par rapport à des choix de vie. L'association " Y a qu'à " a été créée pour permettre à deux personnes de s'installer en maraîchage. Les deux principaux problèmes sont le statut des personnes pendant la phase de démarrage et l'acquisition de la surface minimum d'installation (SMI)."*

*"Nous avons financé un maraîcher biologique, qui était RMIste en 1995. Il a démarré en cultivant son jardin et en vendant les surplus. Il a progressivement réussi à récupérer 64 ares et a été cotisant solidaire de 95 à 99, ne pouvant financièrement pas accéder au foncier qui se libérait à proximité. Un RMIste qui va voir un agriculteur pour obtenir un bout de terrain n'est en général pas très bien reçu. Nous avons fait une demande de dérogation auprès du Conseil Régional afin que cette personne, âgée de 45 ans, puisse quand même bénéficier des aides à l'installation. Nous avons mis 9 mois pour obtenir l'aide car il n'avait pas le statut d'agriculteur. Il a fallu se battre avec l'appui de la Confédération Paysanne du Nord pour obtenir gain de cause. (...) La personne a pu percevoir le RMI pendant la phase d'installation, tant que le revenu agricole était inférieur au RMI. Les services instructeurs ont eu du mal à comprendre que le peu d'argent gagné par l'activité agricole servait à financer des investissements (serres, tunnels). Les services sociaux considèrent en général qu'il y a revenu dès qu'il y a création d'activité. "*

*"Personnellement, j'ai pu commencer avec une location de montagne et un troupeau avant d'obtenir la DJA quatre ans après, en 1986. Cette période d'intégration est très importante pour pouvoir finaliser le projet. Il y a une carence dans la politique publique, qui ne prévoit pas de statut et d'accompagnement entre la formation et le démarrage de l'activité."*

*"On peut se demander si les solutions relatives à un statut doivent être trouvées dans un cadre agricole ou dans un cadre plus général, avec, par exemple, le réexamen du statut de RMIste, qui est normalement un revenu minimum d'insertion et non pas un revenu général de survie."  
"L'acquisition d'un statut devrait se faire au regard de l'existence de l'activité, et non au regard d'un foncier inaccessible."*

---

#### **4- De nombreuses initiatives d'accompagnement**

De multiples associations d'accompagnement ont apporté leur témoignage pendant ces ateliers, montrant la diversité des pratiques et une étonnante capacité à innover. Des expériences concernant une formation, un financement et un accompagnement adaptés, un appui à l'intégration dans le milieu, la mise à disposition de terres ont été relatées. Mais ces associations restent trop peu nombreuses, trop isolées. Elles manquent de moyens pour faire face à une demande croissante d'accompagnement. Ci-dessous quelques exemples présentés dans les ateliers.

## **Suzanna Mélix présente ESPERE**

*"ESPERE (Espace - emploi - ruralité) est une association d'insertion dont l'objectif est de réinsérer des personnes en difficulté. Nous proposons des entretiens individualisés avec de temps en temps des regroupements collectifs. L'accompagnement est toujours précédé d'un diagnostic. Avant de passer à la phase de réalisation du projet, nous examinons les problèmes que la personne doit résoudre. Il s'agit d'un accompagnement social avant l'accompagnement professionnel. Ensuite, un entretien toutes les trois semaines permet de structurer le projet. Nous fixons des objectifs et, pour les aides financières, nous travaillons en partenariat avec l'AIRDIE (Association pour le droit à l'initiative économique Languedoc-Roussillon), la NEF (Nouvelle économie fraternelle) et des associations très locales, qui font des prêts d'honneur."*

## **Mathieu Lancry , animateur à AVENIR, présente AVENIR**

*"AVENIR (Association pour la valorisation économique des nouvelles initiatives rurales) est une association du Nord / Pas-de-Calais. Cette année, 43 projets ont été soutenus, l'association a accordé 2.8 millions de francs de prêts. Plus de 60 % des porteurs de projet sont des demandeurs d'emploi ou des allocataires du RMI. 35 % de ces personnes ne sont pas issues du milieu agricole. 21 personnes, soit près de la moitié, ont créé leur propre exploitation. L'investissement moyen est de 309 000 F par actif.*

*Les projets que nous soutenons sont variés : maraîchage (dont la moitié en culture biologique), élevages bovins, mais aussi de moutons, de porcs ou de volailles. On peut citer l'exemple du redémarrage d'un élevage de porcs biologiques par le fils d'un exploitant, après le redressement judiciaire de l'exploitation. Il s'agit du premier élevage de porcs biologiques dans la région Nord / Pas de- Calais. Le problème est que nous manquons encore de références techniques pour la conduite de cet élevage.*

*Nous soutenons également un projet de production de grandes cultures légumières et des projets de diversification : pédicure pour bovins, chevaux, escargots, champignons, entretien d'espaces verts, pain biologique (avec la volonté de travailler avec des producteurs locaux pour la farine, le lait, les oeufs), ... On s'est aperçu très rapidement que le prêt proposé par AVENIR incitait les autres banques à soutenir les projets. Aujourd'hui, nous allouons en moyenne 80 000 F de prêt d'honneur par dossier et la banque complète. Nous arrivons aussi à obtenir des taux plus intéressants (jusqu'à 5 %). Le prêt alloué par AVENIR joue un peu le rôle d'une caution morale, parce qu'on accompagne les porteurs de projet pendant une durée relativement longue, de deux à cinq ans. Le plus difficile est de passer les deux premières années. D'où l'importance du différé de remboursement.*

## **Des couveuses d'activité**

*"Il existe, en France, une centaine de boutiques de gestion. On en trouve dans le Gard à Alès, à Bagnols-sur-Cèze et à Nîmes. Ce sont des structures locales, "généralistes" de la création d'entreprises. La plupart, comme à Alès, proposent une "couveuse de formation" avec une phase d'élaboration du projet, une étude de marché, une analyse de l'environnement et de la concurrence. Les personnes sont guidées mais font l'étude elles-mêmes. Le parcours dure de deux mois à un an maximum. D'autres, comme celle de Nîmes, proposent en plus une "couveuse d'activités", qui permet de tester le projet. Le travail se fait en petits groupes de personnes qui échangent ensemble. Il y a jusqu'ici peu d'expériences d'activités agricoles. Dans cette branche, il est plus difficile de faire fonctionner la couveuse d'activités, en raison de l'importance des investissements. On commence quand même à voir quelques projets de transformation de produits agricoles."*

"Le Lycée horticole de Romans (Drôme) a également mis en place une couveuse d'activités. Sur 6 personnes concernées - dont 2 en AFR (allocation formation reclassement) -, 5 se sont installées. Mais cette initiative connaît des problèmes de financement."

### **Permettre l'accès aux terres**

"ASTRE, association loi de 1901 dans l'Aude, stocke des terres et joue un rôle d'intermédiaire entre les propriétaires et les candidats à l'installation. L'association gère 200 à 250 ha de terres chaque année. L'association signe un bail avec les propriétaires et cultive les terres pendant 8 ans maximum. Chaque propriétaire reçoit une aide de 3000 F/ha en provenance de l'Etat et de l'Union Européenne. La moitié est versée au moment du contrat passé entre le propriétaire et l'association ; le reste est versé lorsqu'un accord est passé avec un jeune qui s'installe sur les terres concernées. Ce dispositif a été mis en place dans le cadre d'une OGAF (Opération groupée d'aménagement foncier) et a été pérennisée ensuite."

"Je m'occupe d'une cave coopérative ouverte aux petits porteurs de projets. Nous avons mis en place un stockage de foncier, un atelier relais ; Nous utilisons le fonds social des coopératives. Nous proposons un tutorat et un salariat pendant 2 ou 3 ans pour préparer les successions. Un agriculteur ne cède en effet pas son foncier à quelqu'un qu'il ne connaît pas. Il y a de plus en plus de vignes spéculatives. Les coopératives doivent investir pour l'installation. C'est notre tâche à nous, jeunes coopérateurs. Nous pouvons utiliser les CTE (Contrat territorial d'exploitation) pour cela."

### **Développer le parrainage**

**AVENIR** met aussi en place un système de parrainage pour les personnes qui ne sont pas issues du milieu agricole. Le parrain – ou tuteur - est un agriculteur qui doit avoir une vision globale de l'exploitation et doit pouvoir conseiller son filleul sur la stratégie de développement de l'exploitation. Ce n'est pas évident à trouver. Aujourd'hui, nous avons une dizaine de parrains qui fonctionnent à peu près bien. Mais d'autres sont simplement un "prête-nom". Nous devons donc travailler à la formation des parrains. Leur rôle est très important. Avoir un parrain permet d'abord d'être reconnu comme agriculteur. Le climat de confiance qui s'instaure avec le parrain permet au parrainé de parler plus facilement de ses problèmes, de se sentir écouté. Il peut aborder les problèmes d'ordre général qui sont liés au démarrage d'une activité."

**L'association ASFODEL** (Association de formation et de développement rural appliqué au local), en Ardèche, s'est constituée un réseau de tuteurs particulièrement efficace pour accompagner les jeunes exploitants ruraux. Il est composé pour une grande part de personnes ayant elles-mêmes suivi la formation d'exploitant rural pendant un an."

"Nous avons eu des expériences financées ou finançables de parrainage, de rapprochement entre cédants et personnes qui souhaitent s'installer. Le tutorat n'est pas encore vraiment reconnu par l'Etat mais il doit être développé. Il faut d'abord constituer un réseau, former des tuteurs, indemniser les tuteurs pour leurs déplacements et pour le temps passé. La formation des tuteurs se déroule comme une formation - action. Tout comme les créateurs d'activités forment les créateurs d'activités, les tuteurs forment les tuteurs. Il y a une dynamique de groupe très importante au niveau de cette formation. Ce principe se développe en Angleterre : un senior à la retraite prend en charge un jeune et participe avec lui à un transfert de compétences. La formation des tuteurs peut inquiéter : Il ne faut pas décourager les anciens avec des exigences de formation et la multiplication des réunions."

"Dans les formations à l'agriculture biologique, la grande majorité des gens sont des néo-ruraux. Même si le système de formation des adultes est assez ouvert, nous avons des problèmes pour aborder cette notion d'installation progressive. Il est difficile d'intégrer dans ces formations la préparation au métier de paysan pour des gens qui n'ont, la plupart du temps, pas de pratique. La formation agricole, même pour les adultes, reste une formation en salle, une formation théorique, alors que les gens qui sont là n'attendent pas du tout ce genre de chose. Nous

*essayons de redonner un sens aux ateliers de pratique sur les exploitations des lycées ou en travaillant avec des agriculteurs, qui sont alors eux-mêmes formateurs en encadrant les personnes. Nous avons aussi un problème de temps : même sur des formations longues, comme celles conduisant au brevet professionnel qui durent un an, on ne peut pas apporter suffisamment d'expérience."*

---

### **5- Pour une politique d'accompagnement de l'installation progressive**

Des ouvertures existent du côté des Conseils Généraux, des Conseils Régionaux ou du Contrat territorial d'exploitation (CTE) mis en place par la nouvelle loi d'orientation agricole. Mais les participants aux ateliers demandent également une modification radicale de la politique agricole et de la politique d'installation au niveau national. Il s'agit qu'elles accordent une réelle priorité à l'emploi, qu'elles offrent plus de souplesse et de diversité dans les outils de financement, de formation et d'accompagnement, et qu'elles accordent plus de confiance aux porteurs de projets. Les expériences de certaines associations montrent que le financement de l'innovation à petite échelle, s'il est bien accompagné sur le plan humain, est plutôt moins risqué que le financement de grands projets productivistes.

#### **Adapter l'appui financier**

*"Le Conseil régional Nord / Pas-de-Calais finance un dispositif qui apporte jusqu'à 100 000 F au porteur de projet et 100 000 F pour le conseil et l'accompagnement. Les porteurs de projet bénéficient également de l'allocation unique dégressive (AUD) ou de l'allocation formation-reclassement (AFR), financées par les ASSEDIC. "*

*"L'AIRDIE (Association pour le droit à l'initiative économique) existe depuis quatre ans sur les quatre départements du littoral Languedoc-Roussillon. A la suite du premier congrès qui a eu lieu à Gignac en 1997, il avait été décidé de mettre en place expérimentalement sur l'Hérault un système de crédit rural qui permette de faire des prêts à des personnes n'ayant pas accès au système de crédit agricole classique, à des personnes n'ayant pas non plus accès à des financements bancaires, à des personnes qui sont exclues, c'est-à-dire demandeurs d'emploi, allocataires du RMI. Nous avons testé l'outil pendant un an. Suite à cela, nous avons décidé, avec l'accord des autres Conseils généraux, d'étendre l'expérience aux autres départements. Nous avons obtenu l'accord du Département de l'Aude au mois de mars et nous venons d'avoir celui du département du Gard.*

*Le prêt s'élève à 100 000 F. Un comité de pilotage se réunit régulièrement avec l'ensemble des partenaires impliqués. Le partenariat est fondamental. Nous travaillons d'abord avec des prescripteurs, des gens qui amènent le porteur de projet à s'orienter vers nous. Ensuite, nous avons des partenaires techniques, qui aident la personne à élaborer son projet, à en étudier la faisabilité. L'expérience que l'on a depuis un an et que l'on veut continuer à mener dans les autres départements montre que l'outil financier importe peu. Ce qui est le plus difficile au départ, c'est d'arriver à avoir un très bon accompagnement pour monter les projets. Si ce type d'appui fonctionne bien dans notre région, c'est parce que nos partenaires ont compris cela."*

*"Je m'inscris en faux contre le fait de se contenter de bricoler dans son coin sans essayer d'influencer les politiques. Je crois au contraire qu'il faut chercher à construire des politiques nationales, régionales et locales sur trois points : le foncier non bâti mais aussi le foncier bâti, le financement, dont nous venons de parler, et la promotion des associations accompagnant ces personnes, associations qui sont trop peu nombreuses par rapport à la demande et qui manquent de moyens."*

*"Il faut reconnaître le droit à l'erreur, le droit à l'évolution, imaginer un contrat qui, loin de l'étude prévisionnelle classique, proposerait un accompagnement avec prévisions et bilan annuel sur plusieurs années, qui serait différent de la démarche actuelle qui consiste à poser la question de la viabilité a priori."*

### **Modifier la politique de formation**

*"Il y a une marge entre le projet, le désir qu'on a, et le fait de vivre concrètement dans le milieu nouveau pendant une longue période. Cette étape est déterminante pour la concrétisation au projet. Les formations agricoles permettent d'acquérir un certain niveau mais elles ne permettent pas l'intégration des stagiaires dans la société locale. Pour les personnes qui ne sont pas issues du milieu agricole, cette dimension est pourtant capitale. Il y a donc une période charnière au sortir des formations pour être connu, reconnu, faire comprendre qu'on cherche vraiment à s'installer."*

*"La politique publique de formation, en particulier les référentiels de formation qui existent au Ministère de l'Agriculture, sont toujours finalisés par rapport à un métier défini. Intégrer l'installation progressive, nécessite de finaliser les référentiels de formation non pas par rapport à un métier, mais par rapport à des trajectoires, à des évolutions. Il faut intégrer les évolutions, les changements, les réorientations. En termes de subvention, les personnes en formation doivent pouvoir bénéficier d'un "droit de tirage", une année pour un objectif, une autre année pour d'autres objectifs, avec l'idée de prolongement dans l'action ou de réorientation. Parler d'installation progressive au Ministère nécessite de modifier complètement la politique de formation."*

# TABLE RONDE

## "Faut-il aider les non aidés"

### Introduction

Pour répondre à cette question et envisager les modalités les plus adaptées au soutien de l'installation progressive, six invités ont présenté, à travers leurs expériences ou leurs travaux, des approches et des points de vue variés.

Ils ont montré combien les actions collectives et les réseaux de solidarité se développent, mais aussi combien l'accès au foncier et le statut restent des problèmes majeurs. Les intervenants ont confirmé l'importance d'un accompagnement "intelligent" des personnes tout au long de leurs parcours. Ils ont réaffirmé l'importance du droit à l'erreur, du droit à la découverte progressive du métier. Ils ont enfin souligné le manque d'outils financiers adaptés aux projets.

Chacune des interventions a suscité des réactions dans la salle, enclenchant à chaque fois un mini-débat. Quelques propos sont repris ici.

### Trouver les bons interlocuteurs pour le coup de pouce...

**Par Pierre Beratto, agriculteur (ADDEAR Aude)**

"Bonjour, j'ai 49 ans, je suis installé comme agriculteur avec ma femme Monique et nos deux filles, à Soulatgé dans les Hautes Corbières (Aude) depuis 20 ans. Nous élevons un troupeau de 30 chèvres laitières avec transformation fromagère et vente directe ou semi-directe. Monique est issue d'un milieu agricole mais a fait des études supérieures et ne devait pas a priori faire une carrière agricole. Je viens de la ville et personne dans ma famille n'est agriculteur.

#### **Un choix de vie autant qu'un projet professionnel**

En 1976, nous décidons, pour des raisons qui tiennent plus à un choix de vie qu'à une motivation professionnelle, de nous installer à la campagne. Nous étions alors étudiants. Nous partons à trois avec un ami. Nous n'avions alors aucune idée concrète de ce que nous allions y faire. Nous pensions vaguement faire du maraîchage, sans avoir aucune notion du travail, ni des compétences que cela suppose. Nous trouvons un mas dans les Cévennes avec 25 ha de châtaigneraie abandonnée, mais cela nous permet de nous inscrire à l'Amexa (Assurance mutualiste des exploitants agricoles). Les deux ans et demi que nous passons là vont être pour nous une période d'apprentissage et d'élaboration de notre projet. L'activité purement agricole représente alors environ les trois-quarts de notre temps de travail, mais ne couvre pas nos besoins financiers. Des chantiers de maçonnerie pour des résidences secondaires assurent le complément.

#### **Une rencontre décisive**

Nous avons la chance de rencontrer, à cette période, un technicien agricole qui, loin de s'arrêter à l'aspect plutôt folklorique de la population de nouveaux venus qu'il rencontre dans notre vallée, nous met en contact avec le Centre de formation agricole (CFPPA) de Florac. Son directeur, en concertation avec les intéressés, met sur pied une formation adaptée à ce public. Le but est de permettre une acquisition de base des connaissances agricoles, mais surtout de favoriser des rencontres avec divers intervenants dans l'élaboration de projets professionnels. Étendue sur trois ans, cette formation, bien que très spécifique, doit, grâce au rajout de certaines matières, permettre à ceux qui le désirent d'obtenir le BPA (Brevet professionnel agricole) et donc de demander la Dotation Jeune Agriculteur.

#### **Du maraîchage à l'élevage caprin : un projet qui évolue**

Par ailleurs, la réalité du terrain nous impose rapidement une réflexion personnelle sur l'activité agricole que nous voulons et pourrons exercer. Notre maraîchage s'apparente plus à du jardinage. Il s'avère vite très pénible à cause de la forte pente, les espaces utilisables se

réduisant à de petites "faïsses" étroites et dispersées. Toute mécanisation est rendue impossible à cause de ce relief. Les entrées d'argent correspondantes sont tellement faibles qu'elles ne couvrent même pas les cotisations obligatoires.

Aussi, bien qu'au départ nous étions totalement opposés à l'idée de faire de l'élevage, nous en venons à prendre en considération le fait que ce n'est pas un hasard si les troupeaux de chèvres sont aussi nombreux dans la région... Animal adapté au relief et à la végétation locale, il nécessite un faible investissement de départ et s'inscrit dans la tradition locale du Pélardon avec un marché de proximité chez les mineurs à la retraite. Tout cela nous amène à acquérir une dizaine de chèvres.

Cependant, malgré cette évolution de notre projet et la formation de Florac, nous abandonnons les Cévennes et le statut d'agriculteur attaché à notre location au bout de deux ans et demi, pour rejoindre des amis sur une grande ferme dans les Hautes Corbières, dans le département de l'Aude. Bien qu'étant sans statut social, nous nous inscrivons à la formation BPA de Couiza, le centre le plus proche, afin de terminer la formation que nous avons entamée. Un an après, nous déménageons une nouvelle fois, mais à deux et avec pour toute fortune une quinzaine de chèvres. Nous arrivons à Soulatgé où un agriculteur nous prête une vieille bergerie. Nous sommes en 1979 et nous formalisons alors de manière plus précise un projet agricole. Nous décidons de monter un élevage caprin d'une trentaine de mères, en transformation fromagère, et décidons pour cela d'acheter des terrains vierges sur lesquels nous construirons les bâtiments nécessaires.

Nous accédons au statut d'agriculteur en augmentant immédiatement le troupeau à 25 chèvres. La production et la vente des fromages, dès cette année-là, nous permettent d'acheter quelques hectares totalement en friches, sans chemin d'accès... mais pas chers.

#### **Avec ou sans DJA ? Un choix qui n'est pas anodin**

L'obtention du BPA dans la même période nous met devant un nouveau choix. Celui de se diriger ou non vers la DJA pour bénéficier d'une avance de trésorerie au démarrage, mais avec les contraintes inhérentes en termes de surfaces, de taille d'exploitation, d'investissements à court terme et d'objectifs de revenus. En bref, cela signifie la perte de contrôle de notre propre développement pour satisfaire à des critères qui ne nous intéressent pas. Nous laissons alors tomber ce type de développement. Tout comme deux ans plus tard, nous refuserons une subvention de 20 000 F qui nous imposait d'agrandir le troupeau de 40 chevrettes, la demande des laiteries ayant brutalement augmentée. Au passage, je signale que seules existent encore dans la région, les exploitations caprines qui n'avaient pas voulu, à l'époque, de cette subvention.... Nous ne refusons pas, pour autant, toutes les subventions et nous en avons bénéficié "normalement", quand nous en avons fait la demande.

#### **Une clientèle locale, un soutien familial, l'entraide**

Nous avons ensuite développé notre exploitation au rythme de l'agrandissement de notre clientèle locale et située dans la région de Perpignan, en évitant les emprunts bancaires. Ceux-ci nous auraient été, de toute façon, refusés compte tenu de la taille et de la nature de notre activité. Dans l'Aude, hormis la viticulture et les grandes cultures, le Crédit agricole ne prenait pas de risques !

Cela va nous poser des problèmes au moment de construire la bergerie et la fromagerie. Nous devons nous adresser à la famille de Monique pour emprunter 50 000 F. Elle nous les a finalement donnés. Plus tard, elle nous aidera à nouveau pour l'achat de matériel.

En l'absence de prêt bancaire, il nous a fallu réaliser par nous-mêmes un maximum de travaux, et nous équiper à mesure que se développait l'exploitation. Ainsi nous avons traité à la main les premières années, puis avec une petite machine sur chariot jusqu'à il y a 7 ans. À cette époque, nous avons pu nous équiper d'une machine un peu plus performante. De même, l'électrification ne date que de 7 ans, tout comme la fromagerie et sa mise aux normes, le tracteur, le matériel de fenaison, etc.

L'entraide, surtout pour les constructions de bâtiments et les gros travaux comme les foins, est déterminante dans la phase de démarrage. Cela n'est pas vécu comme une contrainte mais plutôt comme une amélioration permanente des conditions de travail, sachant que chaque stade induit une réflexion sur l'évolution de l'activité. Néanmoins, des aides au démarrage auraient sans doute permis d'éviter certaines surcharges de travail dans cette période de fragilité économique.

### **Maîtriser pleinement le développement de son exploitation**

En contrepartie, nous sommes restés maître, de notre développement et avons pu faire des choix. Choix qui, sur le moment, paraissaient anachroniques, mais sont aujourd'hui repris par des exploitations au développement plus conventionnels (sélection des mères sur le taux protéiques autant que sur la quantité de lait, choix dès la première année de privilégier les circuits courts de commercialisation...). Nous avons également fait des choix politiques au niveau de l'alimentation des chèvres (abandon du tourteau de soja lié à ses conditions de production dans les pays en voie de développement, pour du tourteau de tournesol biologique produit dans le département).

Tout au cours de cette évolution, nous avons suivi des formations. Nous avons été souvent associés à leur montage car elles n'existaient pas. Ce fut le cas de la formation sur la fabrication fromagère fermière en 1985 par exemple. Ces sessions de formation sont toujours l'occasion de rencontres et d'échanges avec d'autres collègues.

### **Un revenu familial de 130 000 FF**

Enfin, notre revenu, lui aussi, a évolué en même temps que l'exploitation. Dégagé de la nécessité de satisfaire à des résultants économiques autres que ceux que nous nous fixions et que nous pouvions éventuellement remettre en cause, notre seule contrainte était de gagner suffisamment pour vivre, quitte à repousser certains investissements. Notre revenu atteint actuellement environ 130 000 F par an, en terme de prélèvement familial.

Dans la région où nous nous sommes installés, c'est-à-dire avec des conditions géographiques difficiles d'une part, et d'autre part, avec les moyens tant financiers que matériels dont nous disposions au départ et, avec l'absence de savoir-faire qui nous caractérisait pour entreprendre une activité agricole, l'installation progressive était la seule voie qui nous laissait une chance. Mais celle-ci n'a été possible qu'avec l'accompagnement bien qu'incomplet, dont nous avons profité en Lozère grâce à la clairvoyance du directeur du Centre de formation de Florac et à l'aide financière de la famille qui a en partie compensé, l'absence d'aides publiques à ce type d'installation

## **De la coopération agricole à la coopération rurale : atouts et enjeux de l'installation progressive**

**Par Yuna Chiffolleau, chercheuse à l'INRA de Montpellier**

### **Introduction : cadre et objectif de la communication**

L'INRA de Montpellier travaille depuis quelques années sur les coopératives viticoles en Languedoc-Roussillon, avec plusieurs entrées : vignes, vins, hommes. Le travail sur les hommes, consiste, entre autres, à chercher à savoir qui exerce - ou prévoit d'exercer - une activité viticole et de quelle façon, le tout dans la perspective de mieux préparer l'avenir. Ce travail a montré alors l'importance de l'installation progressive, tout d'abord en terme d'effectifs et de résultats, mais aussi en terme de potentialités pour la coopération et le développement rural, à condition toutefois d'être reconnue d'une part, mieux organisée d'autre part. L'objectif de cette communication est de vous montrer rapidement les pistes que nous proposons en ce sens, à partir de notre travail de terrain. Quand je dis "nous", j'associe Brigitte Nougardès, avec laquelle je collabore étroitement.



## **1. L'installation progressive en coopération viticole : état des lieux.**

### **1.1 Quelle représentativité, pour quel type d'exploitation ?**

L'installation progressive ou "hors normes" représente plus de 50% des installations en coopération viticole.

De fait, elle permet la relève : les installations "classiques" ne suffiraient pas à assurer le renouvellement. Or, les coopératives viticoles ont besoin d'effectifs et de volumes stables pour maintenir leur position dominante dans le secteur. L'installation progressive aboutit, à terme, au même type d'exploitation viticole que les installations classiques : 15-20 hectares, 1/3 ré-encépagé, pour une production de même niveau de qualité, avec, en plus, souvent moins d'endettement au final. Les exploitations sont en effet construites et raisonnées dans la durée, avec, de fait, une constitution et une reconversion menées de front, en fonction des capacités d'investissement du coopérateur.

### **1.2 Des installations souvent difficiles**

Les installants "hors normes" ne peuvent pas ou ne veulent pas s'installer dans le cadre DJA, parce qu'ils sont trop âgés, parce que la formation ne leur convient pas ou qu'ils ne peuvent pas la suivre, parce qu'ils ne savent pas qu'il y a des aides ou encore parce qu'ils ont envie de s'installer différemment. Dans tous les cas, parce qu'en général, ils ne sont pas originaires du milieu, ou parce qu'il s'agit de reconversions professionnelles par forcément appréciées par les agriculteurs en place, ils ont des problèmes de légitimité, d'intégration, ce qui se traduit, concrètement, par des difficultés d'accès au foncier et aux droits de plantation. L'exploitation se développe alors par étapes plus ou moins confortables, suivant le revenu que permet finalement de dégager l'activité viticole et la nécessité ou pas de devoir en vivre.

### **1.3 La pluriactivité, un outil pour construire**

En fait, ce sont les pluriactifs qui s'en sortent le mieux, parce que leur revenu extérieur leur permet de construire et de raisonner l'exploitation tout en subvenant aux besoins de la famille. Toutefois, la pluriactivité présente aussi des contraintes : elle n'est pas forcément bien vue, on l'a dit, mais aussi, plus concrètement, elle pose des problèmes en terme d'organisation du travail par exemple. On propose alors un autre type de pluriactivité, au service d'une "installation de qualité" en viticulture.

## **2. Pluriactivité et "coopération rurale" : perspectives pour une nouvelle logique d'installation**

L'idée est d'envisager une installation progressive dans le cadre d'une pluriactivité raisonnée par et pour la collectivité locale, en fonction des besoins et demandes du terrain, que la "révolution qualité", mais aussi l'évolution de la société rurale, ont fait émerger : assistance aux exploitants, entretien de l'espace, animation touristique autour du vignoble, services de proximité... Les individus en projet d'installation sont en effet souvent des pluriactifs ou des anciens pluriactifs ; ils ont par conséquent des compétences extra-viticoles, qu'ils peuvent précisément valoriser dans le cadre de ces nouvelles activités. On pense alors à leur insertion dans le milieu à travers l'exploitation de quelques vignes, menée en parallèle d'une autre activité au service de la collectivité, avec éventuellement, à terme, une installation complète.

### **Conclusion**

La coopération est le cadre idéal pour envisager une telle logique, d'autant qu'elle a tout à gagner de ce nouveau type de relève pour sa propre dynamique. Envisager une installation progressive dans le cadre d'une "coopération rurale", c'est donc passer d'une logique agricole à une logique rurale d'une part, d'une logique d'installation simple à une logique de création

d'emplois d'autre part, parce que l'installation progressive est ici couplée au développement de nouvelles activités au service du développement local.

Cela demande néanmoins une reconnaissance sociale et juridique de la pluriactivité en agriculture : nous encouragerons alors la profession à le revendiquer dans leurs négociations autour de la prochaine loi d'orientation agricole.

**Le Conseil général : une instance de soutien à la création d'activités en milieu rural**  
**Par Frédéric Olive, chargé de mission Économie-emploi au Conseil général de l'Hérault**

" Les trois grands domaines de dépenses associés au Département sont l'aide sociale, les collèges et les routes. On ne pense guère à lui en matière d'installation en agriculture. Pourtant, celle-ci fait partie des solutions pour faire face à des situations socio-économiques très difficiles. L'Hérault compte ainsi plus de 900 000 habitants. Mais 18 % de la population est au chômage. Le Département soutient 36 000 allocataires du RMI... La priorité du Département est par conséquent l'emploi.

C'est pourquoi il a mis en place un Fonds d'initiatives rurales. Le Département n'est pas l'interlocuteur unique. Il intervient en complément de la politique de l'Etat en matière d'emplois-jeunes (dans le cadre du programme Nouveaux services, nouveaux emplois) et de CEC (Contrats emplois consolidés). Il encourage les initiatives visant l'insertion par l'économie, telles que la création et l'accompagnement d'entreprises d'insertion, d'associations intermédiaires, de régies de quartiers ou de groupements d'employeurs pour l'insertion par l'économie. Il soutient également les activités d'entretien de l'espace rural, d'amélioration de l'habitat et la création de groupements d'employeurs.

Le département de l'Hérault a, par exemple, conclu un Pacte territorial pour l'emploi avec l'Union Européenne, qui a retenu huit autres projets de ce genre en France. Ce programme comprend une action en faveur du développement local, de l'accompagnement des gisements d'emploi, des actions en faveur des PME, des actions territorialisées telles que les PLIE (Plans locaux d'insertion par l'économie) et les PRIE (Plans ruraux d'insertion par l'économie), des aides à la création d'activité, l'appui aux micro-entreprises dont l'accompagnement d'une quinzaine d'associations comme l'ADEAR et l'AIRDIE...

Cette dernière association gère et anime le Fonds de crédit à l'initiative rurale créé en 1998 avec des financements du Département, de la Caisse des dépôts et consignations et de la Préfecture pour l'expertise.

En conclusion, je voulais seulement vous redire que le Conseil général peut donc être un levier pour la mise en place de nouvelles activités en milieu rural.

Je vous remercie.

**Progressivité de la démarche et pérennité de l'activité économique**

**Par Xavier Lucien, animateur au CREFAD (Centre régional d'étude, de formation, d'animation et de développement, adhérent aux réseaux Relier et Peuple et Culture)**

J'aimerais essayer de me contenter de définir ce qu'est l'installation progressive, ses atouts et limites, en replaçant ce phénomène dans le contexte plus large dans lequel il s'inscrit. A savoir, l'installation en milieu rural de personnes créant une activité économique nouvelle. Pour cela, il me faut d'abord dire de quelle place j'observe et je participe à cette dynamique, donc de quel point de vue je parle. Mon point de vue s'appuie sur trois facettes complémentaires. Je suis formateur et travaille pour une association auvergnate, le CREFAD, qui accompagne des personnes s'installant en milieu rural. En lien avec cette pratique, je participe à des travaux d'études, comme ceux sur les conditions de viabilité des toutes petites entreprises en milieu rural. Enfin, je m'implique dans l'association Relier (Réseau d'expérimentation et de liaison des initiatives en espace rural), réseau qui réunit (ou relie) un ensemble de personnes, tous statuts

et situations confondus, qui oeuvrent pour un rural vivant, dynamique et acteur de son propre développement.

De cette position, j'ai le sentiment que ce qui nous intéresse aujourd'hui a beaucoup été défini ou approché en "creux" par la négative. Selon qui en parle, on entend par installation progressive : hors cadre successoral, hors norme, atypique... Bref on tente de comparer l'installation progressive à une norme ou à un modèle un peu dominant et on dit ce qu'elle n'est pas. Cette démarche ne me plaît pas, je préfère en revenir aux faits.

### **L'installation progressive : un phénomène déjà ancien**

Tout d'abord, arrêtons de nous raconter que l'installation progressive est quelque chose de tout nouveau! Depuis vingt cinq ans, beaucoup de régions dites défavorisées (encore un raisonnement par la négative !) connaissent des installations agricoles ou non agricoles, dans un contexte où le flux dominant est celui de la désertification rurale. Je crois que beaucoup ici sont directement concernés et savent de quoi je parle.

Ainsi, de manière constante, des personnes, généralement non issues du milieu rural qui ne reprennent pas d'entreprise agricole familiale, projettent de chercher de s'installer. Beaucoup y parviennent. On peut formuler deux hypothèses : soit c'est un phénomène marginal et alors il cessera de lui-même, soit c'est durable, et il faut par conséquent le regarder de près.

### **Pour un statut d'exploitant rural**

Quand on observe les manières dont ces personnes s'installent, on est obligé de remarquer qu'elles compliquent la tâche de l'observateur et ce de deux manières :

- d'abord en exerçant des formes nouvelles d'activités : en combinant sous une même entité juridique des compétences issues de plusieurs métiers différents.

L'exemple courant c'est l'agriculteur qui produit, transforme, commercialise en vente directe et accueille. C'est-à-dire qu'il développe quatre fonctions très différentes, très complémentaires et très imbriquées les unes dans les autres.

Je fais partie des gens qui appellent cette personne un "exploitant rural", tant son métier est différent de celui de nombre d'exploitants agricoles;

- pour rajouter à la complexité, on remarque que beaucoup recourent à des stratégies de mise en place d'activités économiques dont la viabilité ne se mesure pas en mois, comme dans une logique plus classique, mais en années.

On estime qu'il faut quatre ans entre le début d'un projet et une entreprise qui fonctionne et fait vivre le ménage.

Ces activités se caractérisent donc à la fois par une superposition à un moment précis de plusieurs fonctions, et par une succession, dans la durée, de phases différentes. Pour décrire cette progressivité, je vais aborder cinq aspects.

1. L'acquisition de facteurs de production (bâtiments, terrains éventuels) est progressive. Les investissements s'étalent dans le temps avec un début d'activités qui s'opère dans des conditions très modestes, limitant ainsi le risque technique et bien sûr financier.

2. Il y a un décalage dans le temps entre le début d'activités et la reconnaissance officielle de ces activités par un statut juridique (une entreprise) et social. Cela pose des questions fondamentales sur le regard que l'on porte sur le travail au noir, la protection sociale et, au-delà, la solidarité.

### **Les dimensions culturelles et sociales sont aussi importantes que l'acquisition des facteurs de production**

3. Une installation n'est viable que si les dimensions culturelles et sociales ne sont pas oubliées. Il est nécessaire de consacrer du temps à s'intégrer quelque part et dans un univers professionnel nouveau, au même titre qu'on consacre du temps à aménager des bâtiments ou défricher des terres D'où, lorsqu'on parle d'accompagner, la nécessité de prendre en compte les dimensions non techniques, donc plus complexes, d'un projet.

4. La croissance du niveau d'activité (c'est-à-dire du chiffre d'affaires) est également progressive, parallèle avec l'augmentation des compétences techniques et une vérification

précise des possibilités commerciales. A partir du moment où l'on est capable de produire un peu, de vendre cette production, on est reconnu comme tel et on peut adapter volumes de production et types de prestations, donc préciser son projet.

### **Accepter d'essayer et de se tromper... pour devenir expert de son propre projet**

Je vous propose à ce stade une petite parenthèse qui m'est chère : ce schéma remet fondamentalement en cause certains modes de pensée qui voudraient d'une part, qu'un projet soit "ficelable" à l'avance selon des références préétablies (l'étude de faisabilité, l'étude de marché, ces "boules de cristal" techniciennes) et d'autre part, que les experts soient plus capables a priori de juger un projet que la personne qui le porte.

Je crois que l'installation progressive remet en question l'idée qu'il y aurait de manière "saucissonnée", la réflexion théorique, puis l'application pratique, et d'un côté les experts, de l'autre les techniciens, ceux qui appliquent.

Cette parenthèse n'est pas anodine car l'installation en milieu rural nécessite d'inventer des formes nouvelles, des métiers nouveaux où aucun modèle préétabli ne permet une projection précise dans le temps : en s'installant progressivement, dans le même temps et de manière continue, il faut penser et agir, prévoir et ajuster en fonction des résultats, essayer et se tromper (c'est une démarche que des scientifiques nomment l'essai/erreur). On comprendra dès lors qu'il est impossible de se tromper et de réajuster son projet quand les annuités d'emprunts, les volumes d'activités importants sont là pour vous rappeler à l'ordre... Comment apprendre "sur le tas" quand il est vital d'être du jour au lendemain très performant ?

### **De l'importance des réseaux informels**

Loin de moi l'idée qu'il n'est pas indispensable de recourir à l'aide de spécialistes et d'experts. Au contraire, une installation progressive doit s'accompagner de la confrontation à d'autres expériences, d'autres points de vue, de l'acquisition de compétences par tous les moyens, dont la formation et la réalisation de prévisions technico-économiques. Mais ceci doit se faire par et pour la personne, dans une cohérence entre un projet et celui (ou celle) qui le porte.

5. Enfin et ce sera mon cinquième point, les personnes qui s'installent progressivement ont beaucoup de mal à bénéficier des dispositifs d'aide publique existants, en tout cas des dispositifs à la création ou à la reprise d'entreprise. Sauf quand des dispositifs très spécifiques existent (région Rhône-Alpes) ou quand le volet "insertion" de certains départements le permet. C'est flagrant dans le cadre des aides spécifiquement agricoles. Cela ne me semble pas tellement étonnant : en effet, il est important de se rappeler que ces aides n'ont pas été conçues pour favoriser des installations nouvelles mais pour favoriser des transmissions d'entreprises agricoles existantes et considérées comme viables. Il s'agit de transmettre un patrimoine, un capital, et bien au-delà sans doute des valeurs et un métier. De transmettre "clés en main" une entreprise alors que la viabilité d'une installation nouvelle réside en partie dans la constitution progressive d'une exploitation. Quelle belle contradiction entre des objectifs affichés et les moyens mis en oeuvre pour atteindre ces objectifs.

Il est regrettable que la confusion soit constamment entretenue entre transmission et installation nouvelle en faisant semblant de croire qu'il s'agit d'une opération mathématique : un agriculteur qui cesse son activité, un autre qui le remplace... l'exemple des répertoires à l'installation est un autre élément qui éclaire cette contradiction.

Je vous ai donc proposé cinq manières de parler de progressivité. Cette description rapide ne doit pas passer à côté des difficultés importantes et des limites que rencontre l'installation progressive.

Il existe tout d'abord deux limites intrinsèques :

1. Comment prouver aux autres (banquiers, voisins, collègues) que l'on a un réel projet, sérieux et viable, alors qu'on va démarrer des activités à petite échelle et sans grand investissement ? Il nous faut donc inventer une nouvelle manière de regarder les projets, chausser des lunettes nouvelles, afin d'en évaluer la viabilité et le sérieux.

2. Comment prélever un revenu et investir quand le volume des activités est faible ? On voit que les gens sont amenés à pratiquer auto-construction, auto-entretien et quand c'est possible autoconsommation, afin de limiter les mouvements d'argent. Et doivent souvent rechercher des solutions de "débrouille" par des petits boulots, de l'entraide, du troc, voire de la pluriactivité. Bref, travailler beaucoup pour s'en sortir et passer les premières années. Mais aussi s'appuyer sur des solidarités qui dépassent le cadre professionnel et nécessitent d'utiliser ses réseaux informels. On s'aperçoit aussi que les problèmes de trésorerie ne sont pas pires que dans les installations moins progressives où les annuités d'emprunts sont plus élevées. Je ne connais pas d'installation progressive qui ait débouché sur un surendettement, un dispositif "agriculteur en difficultés" ou une demande de RMI...

Viennent ensuite deux limites liées à des vides juridiques :

1. Il n'y a pas de réelle transition entre un statut social et un autre. On est soit chômeur, il faut alors chercher un emploi salarié, soit travailleur indépendant (artisan, agriculteur) et on paye des cotisations sociales même si on a très peu de revenus. Les personnes qui débutent restent parfois pendant deux ou trois ans avant de trouver les moyens d'accéder enfin à un statut adapté... quand celui-ci existe !

2. Certaines réglementations, notamment en matière d'hygiène alimentaire, sont encore trop normatives : il faut toujours se battre pour faire reconnaître que la qualité sanitaire d'un produit fermier peut se maîtriser sans installation industrielle et donc avec des investissements proportionnels aux volumes de production.

Pour conclure, ou en tout cas pour terminer mon intervention, je crois que reconnaître et soutenir des installations nouvelles en milieu rural nécessite de changer de regard : glisser d'une logique unique de transmission d'entreprise à une logique d'accompagnement de projet, qui n'exclue pas les transmissions mais qui nécessite aussi de croire en l'humain et en la construction progressive d'un projet. Et aussi, je le crois, de sortir d'une gestion corporatiste de l'espace rural et tenter une approche décloisonnée des problématiques. Ce qui signifie de passer réellement du développement agricole au développement rural.

---

*Vincent Jannot (CIEPAD social/Montpellier) :*

*"Il faut développer le fonctionnement en réseau, comme le font les SEL (Service échanges locaux) par exemple. J'ai en tête l'exemple d'un Allemand, arrivé sans rien, qui est maintenant installé en maraîchage grâce au SEL et à l'AIRDIE. Son principal besoin était de créer un réseau de solidarité autour de son projet."*

*Patrice Marie (président de l'ADEAR de la Drôme et directeur de la Ferme de Cocagne à Peyrins) :*

*"On n'a pas assez compris en milieu rural que l'exclusion est l'affaire de beaucoup de gens. Il faut recréer des liens entre producteurs et consommateurs."*

*Jean-Luc (BPA au CFPPA de Carcassonne) :*

*"je voudrais insister sur le fait que l'aide financière au démarrage est indispensable pour s'installer dans l'agriculture."*

*Pierre Beratto :*

*"Oui mais elle doit être mise à disposition au fur et à mesure des besoins."*

*José Bové (Confédération Paysanne de l'Aveyron) :*

*"Il ne faut pas donner l'impression qu'on attend tout de l'extérieur. Aux paysans d'imposer la vision qu'ils ont du métier de paysan. À nous de lutter pour un statut paysan !."*

*Alice Monier (CIVAM Midi Pyrénées) :*

*"Il faut parler d'hommes mais aussi de femmes et de familles. Les femmes ont beaucoup travaillé à l'extérieur pour aider à la capitalisation de l'agriculture."*

*Xavier Lucien :*

*"La réussite est effectivement souvent liée à l'équilibre du couple."*

## **Par Bernard Kimmel (Nouvelle économie fraternelle)**

### **La NEF : une banque qui relie des porteurs de projets et des épargnants**

" En 1979, un groupe de personnes se réunissait pour imaginer la façon de créer un pont entre des porteurs d'initiatives d'une part, avec leurs besoins financiers, et des épargnants d'autre part, désireux que leur argent soit employé à des réalisations socialement utiles.

Le principe de la NEF, Nouvelle Economie Fraternelle, était né. Au sein de ce groupe d'origine se trouvaient déjà des agriculteurs, conscients du besoin crucial pour les petites et moyennes exploitations d'une source de financement libre des directives et critères officiels. En 1998, ce travail débouchait sur la création d'une véritable structure bancaire, sous le statut de "Société Financière", habilitée à collecter de l'épargne et à accorder des prêts.

Priorité aux personnes exclues des dispositifs bancaires classiques

La NEF entend répondre en priorité aux demandes de crédits émanant de secteurs souvent délaissés par les canaux de financement courants et assurant pourtant des missions indispensables à la santé sociale et économique de la société :

- agriculture biologique et bio-dynamique
- activités liées à la protection de l'environnement
- pédagogie libre
- institutions thérapeutiques ou curatives
- activités artistiques
- réinsertion par l'économie (création d'entreprise par des chômeurs) et projets axés sur la réinsertion.

On le voit, le thème d'aujourd'hui est pleinement pris en compte. De fait, de nombreux projets et même micro-projets agricoles et ruraux ont été financés par la NEF. On peut estimer à 15-20% la part de ces projets dans l'ensemble des prêts.

Des critères rigoureux..... qui prennent en compte les aspects humains des projets

Les critères pris en compte pour l'attribution de crédits concernent prioritairement les aspects humains des projets. La seule crédibilité économique ressortant des prévisionnels d'exploitation en suffit pas. Une attention particulière est apportée à vérifier qu'un environnement humain s'est constitué autour du porteur de projet. D'abord parce que nous avons la conviction que l'isolement est un facteur, à terme, de désagrégation sociale. Ensuite, parce que le créateur est bien plus assuré de mener à bien son projet s'il est entouré de présences bienveillantes. Cette exigence se traduit pratiquement par le type de garantie demandée, à savoir un "cercle de cautions" se partageant le risque au sein d'une communauté humaine, et non uniquement un patrimoine (garantie réelle).

#### **Exemples de projets agricoles soutenus par la NEF**

L'évolution récente des types de prêts accordés semble montrer un accroissement des demandes issues du secteur agricole. Voici des exemples récents de prêts accordés dans le sud de la France :

1. financement pour une coopérative artisanale de tissage d'un prêt pour l'achat de laine aux éleveurs de moutons (200 KF)
2. agrandissement d'une fromagerie dans une ferme bio-dynamique (100 KF)
3. achat de cheptel et matériel pour un producteur de fromage de chèvre dans le Var (80 KF)
4. installation d'un couple d'agriculteurs dans un site protégé (flore) - (352 KF)
5. appui à une unité d'abattage dans un élevage de volaille bio avec embauche de 4 personnes dont 3 chômeurs et 1 personne en réinsertion
6. achat de foncier pour la réinstallation suite à une séparation familiale. Projet de réadaptation sociale pour jeunes en difficulté (110KF)
7. financement d'un camping à la ferme pour permettre le maintien d'une famille d'agricultures dans la Drôme (250 KF)

8. développement d'une activité pédagogique (Montessori) dans le cadre d'une ferme d'élevage en Ardèche (200 KF)

9. financement d'une calibreuse d'oeufs pour un élevage bio familial, indispensable à la mise aux normes CEE (180 KF).

Pour réaliser ces prêts, un flux constant d'épargne est nécessaire. La NEF propose une gamme de produits répondant à diverses exigences (disponibilité, rendement). Plus particulièrement dédié à la filière de l'agriculture biologique et à la préservation de l'environnement, un "Compte Epargne Nature" a été lancé l'automne dernier avec le soutien des Biocoop, du WWF et de la FNE (France nature environnement). Ce compte à terme (maintien de l'épargne pendant au moins deux ans) a déjà permis de collecter plus de 3 millions de francs. Cet argent sera employé tout à fait en conformité avec les intentions des épargnants lors du financement de projets d'installation ou de maintien en agriculture et en élevage, tels qu'ils sont évoqués et souhaités ici.

---

### **Question de la salle : Quel est le pourcentage de non-remboursement sur les prêts de la NEF ?**

B. Kimmel, : *"Il y a plutôt moins d'échecs que dans le système classique et les échecs concernent plutôt des projets importants. Le taux de remboursement est très fort sur les petits et moyens projets. D'ailleurs, le même constat est fait dans les pays très pauvres. Le travail de fond effectué avec la personne est très important. Il s'agit quasiment dans certains cas d'un accompagnement social. En contrepartie, nous avons un très faible taux d'échec."*

**Commentaire : "La seule différence entre la NEF et les autres banques, c'est qu'il faut 15 personnes cautions au lieu de 2 ! "**

B Kimmel : *"La NEF accepte des projets qui ont été refusés par des banques classiques. 4 ou 5 personnes cautions peuvent suffire mais nous pensons que ce principe est important car un projet progresse grâce à une ouverture vers l'extérieur."*

### **Des propositions concrètes pour l'installation progressive**

**Par Hubert Caron, paysan dans le Nord Pas-de-Calais, membre de la Confédération Paysanne**

Il est insupportable, quand personnellement on a bénéficié des aides DJA, de constater que dans sa région, une personne sur trois s'installe sans les aides.

Il est insupportable également de constater que le système des aides publiques favorise l'agrandissement des exploitations et la concentration des productions au détriment d'une production de qualité.

Pour la Confédération Paysanne, ce double constat a entraîné au niveau de ma région la recherche de solidarité avec d'autres associations comme l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), le GIEPP (Groupement pour l'Initiative et l'Elaboration des Projets Professionnels) qui accompagnent les porteurs de projet en milieu urbain, et d'autres organismes, afin de créer ensemble un appui financier et technique pour les jeunes et moins jeunes qui s'installent hors des normes.

Aux niveaux départemental ou régional, des initiatives émergent et certaines collectivités locales les soutiennent. Cependant à l'échelon national, peu de mesures sont mises en place, voire aucune. Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité a mis en place une aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises. Mais qu'en est-il en agriculture, alors qu'un dispositif adapté aux projets agricoles et ruraux est attendu par de nombreuses personnes, comme en témoigne la forte participation à ce Congrès.

Alors, je m'adresserai tout particulièrement au représentant du Ministère de l'agriculture, présent dans cette salle, pour lui présenter les propositions de la Confédération Paysanne en matière d'installation progressive.

Pour la Confédération Paysanne, il faut permettre à toute personne créant ou reprenant une activité agricole (qui peut être exclusive, principale ou secondaire) d'être éligible à un dispositif d'aides, quel que soit son statut à l'Amexa, à condition que le revenu extra agricole éventuel du foyer fiscal soit inférieur au SMIC par personne active; l'accès aux droits à prime ou à produire et au foncier doit être identique entre les candidats à une installation progressive et ceux bénéficiant de la DJA. Il faut également permettre l'exonération de charges sociales tant que le revenu de la personne est inférieur à 60% du revenu départemental et le maintien éventuel des minima sociaux autant que nécessaire. Dans le cadre des Contrats de Plan Etats-Région, une bonification des prêts alternatifs et solidaires et des aides à l'investissement doit être identique à celle des bénéficiaires DJA.

Il faut reconnaître et soutenir financièrement les associations (telles que l'ADDEAR, AVENIR...) dans leur rôle d'accompagnement des candidats à l'installation progressive.

La mise en place des "CTE-Installation progressive" doit permettre :

- 1) l'attribution d'une aide à la trésorerie pendant 5 ans.
- 2) la reconnaissance de la primauté de la création d'activité, de l'antériorité du démarrage de l'activité sur la conception du projet.

Celui-ci doit pouvoir se construire ou se modifier au fur et à mesure de sa réalisation en fonction d'opportunités, foncières, commerciales, financières, de l'acquisition d'expérience, d'investissement en travail...

- 3) la reconnaissance de la primauté du revenu de la personne sur celui de l'entreprise, en reconnaissant la pluriactivité individuelle ou familiale, la pluri-fonctionnalité, l'investissement de réseaux associatifs ou structures collectives.

- 4) l'accompagnement du porteur de projet avant, pendant et après le démarrage de l'activité, en finançant des formations et des réseaux de tuteurs.

- 5) l'éligibilité de candidats non inscrits AMEXA.

- 6) l'éligibilité de CTE individuels atypiques par rapport aux CTE type territorial (prise en compte de l'innovation).

Cette nouvelle réglementation est du ressort du Ministère de l'Agriculture. La Confédération Paysanne, quant à elle, continuera son travail d'accompagnement mené avec les associations de terrain.

Tous ensemble nous devons créer une force incontournable pour que tous les porteurs de projet puissent réaliser leur installation en agriculture.



# CONCLUSION

## Propositions et engagements

### François Dufour, porte parole de la confédération paysanne

" Force est de reconnaître que la politique agricole n'a pas eu jusqu'ici l'objectif de maintenir l'emploi agricole. Nous n'avons pas connu d'installations nombreuses de paysans et de ruraux car la politique agricole menée, délibérément, ces deux dernières décennies, n'avait pas pour but de maintenir une société importante d'actifs agricoles.

Nous sommes toujours sur le ratio de quatre départs pour une installation.

Changer ce ratio veut dire définir une stratégie nouvelle qui consisterait à renverser les tendances. Pour cela, il faut d'abord analyser les clivages et les blocages que nous subissons. La politique programmée par la Charte de l'installation en 1995 visait à atteindre 12 000 installations aidées annuellement. Depuis 1995, hélas, le nombre d'installations ne fait que fondre pour tomber en dessous de la barre des 8000 Dotations jeunes agriculteurs (DJA) en 1998. Pourtant, 13 000 personnes se sont inscrites à la MSA. Cela signifie que dans le même temps, les installations non-aidées sont en croissance permanente. Dans cette situation, il y a un réel paradoxe à constater que les budgets de la première catégorie d'installés (avec DJA) ne sont plus totalement utilisés. L'exemple le plus flagrant, c'est celui du grand ouest de la France qui cumule les productions les plus spéculatives tel que le porc, la volaille, l'oeuf. Pour s'installer dans les normes, il faut faire face à de telles accumulations de capitaux, de risque financiers, de revenus aléatoires et de spéculations capitalistiques qu'il est devenu quasiment impossible de s'installer. Par exemple, en 1998, le nombre d'installation en production porcine dans le département des Côtes d'Armor se compte sur les doigts de la main ! C'est dire combien les productions encouragées par les politiques sont toujours " propulsées " vers une logique de restructuration !

Ces logiques productivistes détruisent plus qu'elles ne créent de richesse à court, moyen et long terme. Non seulement l'environnement, les territoires et la qualité des produits n'y sont pas pris en compte, mais la dimension sociale et l'emploi sont atteints de plein fouet. Dans les régions où l'agriculture tournée vers les logiques de marché et de spéculation continue sur sa lancée, nous

constatons un appauvrissement total de l'économie rurale qu'il faudra bien un jour chiffrer. Des régions se vident de leurs richesses agricoles, sociales et culturelles, en permettant au système agro-alimentaire, agro-chimique et bancaire de capter la valeur ajoutée en faisant basculer l'agriculture de territoires en agriculture totalement intégrée !

Les résultats d'une telle politique sont connus :

1. la demande sociale des populations n'est pas satisfaite alors qu'elle est reconnue par tous comme étant prioritaire.

2. l'agriculture devient duale, ce qui provoque d'énormes déséquilibres sur tous les territoires et amplifie les disparités de revenus entre paysans, tant les aides publiques ont délibérément été mal orientées. Pourquoi cette situation perdure-t-elle alors que tant de femmes, d'hommes, de citoyens veulent développer des activités agricoles et rurales qui leur permettent de vivre debout dignement et d'atteindre un idéal de vie ?

La Loi d'Orientation Agricole est en phase de conclusion. Il nous paraît intéressant qu'enfin on se rende compte que le paysan joue plus qu'un rôle de producteur dans notre société. Les outils qui seront inscrits dans la loi d'orientation permettront-ils de changer

fondamentalement les axes de la politique agricole et rurale ? L'agriculture souffre, en effet, de son intégration forcée dans les filières de production. L'absence d'informations, de transparence sur les droits des citoyens dans l'espace rural, occulte totalement la possibilité d'accès au foncier, aux droits à produire, au droit d'exercer une activité.

L'opacité trop souvent constatée des organismes qui gèrent le foncier et le clientélisme trop souvent observé dans le milieu professionnel sont de nature et de manière délibérée à empêcher l'installation et l'insertion vers des activités innovantes et porteuses de richesses locales. Faire sauter les entraves existantes relève à la fois des politiques à l'échelle nationale - c'est le cas dans une loi d'orientation- mais aussi à l'échelon régional et départemental par un ciblage des politiques d'accompagnement et de soutiens techniques et financiers

des conseils généraux et régionaux. Les contrats de plans Etat-régions sont actuellement en pleine négociation. Ils doivent avoir pour mission de réorienter profondément les lignes budgétaires et le cadrage des politiques d'installations. Celles en place ne sont plus du tout adaptées aux conditions actuelles alors que le chômage, l'exclusion et la paupérisation n'en finissent pas de s'installer....

Notre rôle d'organisation syndicale trouve là toute sa place pour imposer un renversement de situation, faire reconnaître pleinement l'agriculture paysanne contre cette infernale mécanique productiviste. Mais les verrous existent aussi parmi nous. Sommes-nous, paysans installés, prêts à l'ouverture de notre métier à de nombreux jeunes ou moins jeunes, issus du milieu familial, du milieu rural ou du milieu urbain ?

Ce débat doit sans cesse exister et bouleverser les consciences et les mentalités.

La première de ces questions, nous pourrions la poser au sein des

organisations agricoles dans leur globalité : faut-il aider les non aidés ? Je vous demande les uns, les autres, là ou vous siégiez de la poser.

Cette question, à laquelle je pense Monsieur Dubreuil, directeur de la DEPSE saura nous répondre tout à l'heure, sera inscrite, je l'espère, à l'ordre du jour du Conseil Supérieur d'Orientation prochain, le 20 mai.

Cette question est d'autant plus fondamentale que l'ordre du jour tourne autour des CTE. Les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) reconnaîtront-ils l'installation progressive ? Consacreront-ils enfin les très nombreux projets de développement qui bouillonnent dans nos campagnes et qui jusqu'à ce jour sont relégués à une quasi obligation de survie clandestine ?

Pour la Confédération paysanne et les associations qui militent pour développer l'emploi, les solidarités et l'économie solidaire, il y a nécessité à mettre en place des outils spécifiques d'accompagnement de l'installation progressive qui soient différents du dispositif DJA. Ces outils doivent être accessibles à toute personne créant ou reprenant une activité agricole et doivent leur permettre la reconnaissance d'un réel statut.

L'espace rural ne survivra que si les expériences que vous avez les uns et les autres mises en place sont soutenues, encouragées et valorisées. Combien de temps nous laisserons-nous emporter par une politique agricole qui conditionne des paysans asservis à une logique marchande économiquement suicidaire et socialement désastreuse ?

L'installation progressive et innovante, c'est plus d'emplois, plus de solidarité, plus de qualité, c'est l'agriculture de proximité : bref, c'est ce que demande la société !

Ce matin, on a dit : " S'aider les uns les autres, c'est d'abord se comprendre, se serrer les coudes, c'est construire... ". Alors je lance un appel aux pouvoirs publics pour que tous les ministères concernés par ce champ d'action nous facilitent la tâche en créant un pôle interministériel entre les affaires sociales et l'emploi, l'agriculture et la pêche, l'aménagement du territoire et l'environnement et surtout Matignon (car c'est là que se trouve le pouvoir de décision) !

Et si ces ministères décidaient de se serrer les coudes et d'avoir une véritable ambition politique, alors l'agriculture paysanne et l'emploi agricole et rural y retrouveraient leurs comptes et les citoyens de ce monde vivraient plus sereinement !

Et si la volonté politique était celle de redistribuer les aides nationales et européennes vers les petites et moyennes exploitations pour leur redonner un souffle financier, n'aurions-nous pas alors l'espoir de permettre qu'elles deviennent cessibles, transmissibles et durables au sens noble du terme ?

Mais, replacer l'homme au coeur du développement est-ce que cela intéressera un jour les hommes politiques ? "

### **Intervention de Christian Dubreuil, directeur de la DEPSE**

#### **Direction des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi du ministère de l'Agriculture et de la Pêche**

Je me réjouis d'être ici parmi vous pour débattre de l'installation progressive.

Au moment de ce premier congrès, les acteurs de cette politique sont confrontés à un singulier succès et un sérieux défi. Le singulier succès, tient au fait que le terme d'installation progressive a été inscrit dans la Loi d'orientation agricole en octobre 1998 dans son article 20. Celui-ci prévoit la mise en oeuvre de "formes d'installation progressive qui permettront d'organiser, selon des conditions restant à préciser par décret, des parcours d'accès aux responsabilités de chef d'exploitation agricole, notamment pour les candidats non originaires du milieu agricole". Quelques mois plus tard, en mai 1999, vous tenez le premier congrès national sur l'installation progressive.

Le singulier défi, c'est qu'il reste désormais à mieux préciser les contours de l'installation progressive.

Je viens participer à ce congrès dans une attitude d'ouverture et d'écoute, en tant que démocrate. Lors de son intervention en ouverture du congrès de mars de la FNSEA, le ministre de l'Agriculture a eu le courage d'affirmer son respect du fait minoritaire.

Vous m'autoriserez aujourd'hui à vous exprimer, en symétrique, mon respect du fait majoritaire, c'est-à-dire que dans un débat démocratique, vous devrez faire partager vos idées avec les organisations professionnelles agricoles majoritaires.

La deuxième posture que je tiendrai est d'être un républicain. J'ai entendu des propos relatifs à des occupations de terres que je ne peux cautionner. Mon propos s'inscrit dans le respect de la légalité.

Après ce préambule, je voudrais vous dire pourquoi, avec la Loi d'orientation agricole, on se situe dans une évolution significative de l'agriculture. La notion d'agriculture durable, multifonctionnelle ainsi que les objectifs de développement de l'emploi, de maintien du territoire, etc., sont inscrits dans la Loi. Cette inscription n'allait pas de soi. On va pouvoir utiliser la priorité donnée à l'emploi au sein des politiques agricoles, pour faire avancer la notion d'installation

progressive. Effectivement, dans un pays qui compte plus de 3 millions de chômeurs, il faut avoir des politiques agricoles européennes et nationales qui favorisent l'emploi. Or, vous le savez, beaucoup de mesures s'adressent au développement des productions.

D'une certaine manière, l'Europe et l'Etat aident les hectares ou le bétail et pas suffisamment les agriculteurs. Je crois, pour l'avoir entendu aussi cet après-midi, qu'il faut établir des points de rapprochement possible entre les politiques d'installation en milieu rural et d'insertion professionnelle des jeunes. La politique agricole, comme celle d'autres secteurs économiques, n'est légitime que si elle a pour objectif d'accueillir des jeunes et de créer de l'emploi.

En ce qui concerne les politiques d'installation à proprement parler, le premier rappel consiste à dire qu'il existe en France une véritable politique d'installation. Elle existe depuis de longues années et mobilise beaucoup d'outils et de moyens : prêts bonifiés, aides directes, mesures fiscales et sociales... Cette politique a connu et connaît des résultats : le rajeunissement de la population agricole, l'élévation du niveau de formation des agriculteurs et le faible taux d'échec après l'installation aidée. Mais les agriculteurs sont de moins en moins nombreux. Et c'est ce qui questionne la politique d'installation. On constate la décroissance linéaire et rapide du nombre d'agriculteurs. Les dernières statistiques donnent le chiffre de 680 000 exploitations. C'est ce mouvement qui est préoccupant.

Comme l'a dit François Dufour, l'objectif de la Charte pour l'installation de 12 000 installations aidées n'a pas été atteint puisque l'on arrive à moins de 8000 DJA annuelles au sein de 13000 nouvelles inscriptions à la MSA. On a maximisé les moyens sur un nombre plus restreint d'installations. C'est ce problème qu'il faut surmonter ensemble. Pour le faire, nous disposons de deux opportunités, et nous devons relever un défi.

La première opportunité tient au fait que tout le monde convient qu'il est indispensable d'agir. Les éléments du débat sont sur la table.

Personne ne peut souhaiter que nous restions durablement dans une telle situation.

Deuxième opportunité : nous avons trois départs en retraite pour une installation. A l'avenir, nous devrions connaître une inflexion démographique et le rythme devrait se stabiliser à 15 000 départs annuels à partir de 2001 et jusqu'en 2015.

Le vrai défi qui nous est lancé est d'être capables, collectivement, de mettre en face des 15 000 départs au moins 12 000 jeunes installés, comme l'indique la charte signée en novembre 1995.

Un autre élément qui va permettre d'évoluer tient au fait qu'il est désormais acquis, dans le monde agricole, que le renouvellement de père en fils ou fille ne peut se suffire, car il ne naît que 6000 enfants par an dans les familles d'agriculteurs. La DJA est un bel outil, mais il a été conçu pour les enfants d'agriculteurs principalement et il peut être amélioré. Il faut, en sus, développer d'autres outils pour favoriser l'installation des jeunes non issus du monde agricole.

A ce stade, je voudrais vous dire la disponibilité du ministre de l'Agriculture à relancer la politique de l'installation et à concevoir de nouveaux modes d'accès au métier d'agriculteur. La multifonctionnalité inscrite dans la LOA a d'ores et déjà permis de réaffirmer que l'agriculteur est quelqu'un ayant différentes fonctions à l'égard de la société et pas seulement celle de producteur de matières premières.

Une autre notion ouvre effectivement une piste de travail. C'est la pluriactivité. Je pense que si l'on veut garder un nombre important d'agriculteurs sur le territoire, il faut permettre à des personnes de développer sur une partie de leur temps des activités agricoles.

Dans un troisième point, je voudrais rappeler que l'Union européenne, l'État et les collectivités territoriales peuvent aider de bons projets d'installation progressive, à condition de se rappeler que les concours publics doivent être justifiés, c'est-à-dire que les projets soutenus avec des crédits publics doivent être viables. L'Europe et l'Etat ne sont pas des aventuriers. Il ne serait pas raisonnable de faire entrer d'emblée ces personnes dans la catégorie des agriculteurs en difficulté.

La quatrième affirmation, que je voudrais faire en réponse à François Dufour, consiste à dire que le rôle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche est d'aider les projets d'installation en

agriculture et ceux-là seulement. Mais pour avoir longtemps travaillé au ministère de l'Emploi et de la Solidarité, je suis convaincu que l'on avancera sur ce sujet si l'on réussit à articuler les interventions de la politique de l'emploi, de la politique agricole et de la politique d'aménagement du territoire. Une des forces du ministère de l'Agriculture, c'est de s'appuyer sur un milieu socioprofessionnel structuré et organisé. Cette organisation a fait ses preuves. Mais peut-être que ce monde agricole apparaît comme un vase clos pour les observateurs extérieurs. Ce qui peut les amener à penser que l'agriculture, "c'est spécifique" et à ne pas assez mobiliser les outils de la politique de l'emploi. Je vous confirme l'engagement de la DEPSE à travailler sur ces trois niveaux que sont l'insertion par l'économique, la protection sociale et l'installation.

Effectivement, les choses restent à écrire. En ce qui concerne l'installation progressive, il faut repenser, dans le décret d'application de la LOA, le concept de parcours individualisé d'accès à l'agriculture.

Il va falloir faire émerger toute une série de projets viables qui peuvent être soutenus. Le Contrat territorial d'exploitation (CTE) peut être mobilisé pour encourager les jeunes à choisir des modes de développement durable. Le CTE contribue à la réorientation de l'agriculture. C'est un outil qui peut faciliter et financer l'installation ou la transmission d'exploitations vers des jeunes qui s'installent. C'est un débat, je le dis au passage, qui n'est pas facile au plan national. Les moyens du fonds de financement des CTE sont importants. 500 millions de francs de crédits nationaux et européens sont mis à disposition pour 1999, puis 2 milliards de francs en 2000. Ceci permettra de financer les projets d'installation progressive à condition qu'ils mettent en oeuvre les quatre axes : projet économique, projet favorisant l'emploi, projet respectueux de l'environnement, projet territorialisé. Ce financement ne se substitue pas à la DJA et l'octroi de la DJA ne sera pas conditionnée à la signature d'un CTE.

Le CTE est mobilisable car c'est un instrument souple. Le choix qui a été fait est de se limiter à un seul décret d'application relatif au CTE dans lequel seront rappelés les principes et les agriculteurs éligibles.

Tout le reste va être décidé au plan local. Les CTE-types pour tel ou tel territoire et les mesures-types seront définis par département. Les cahiers des charges seront définis au niveau local. Les Commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA) seront désormais ouvertes à d'autres acteurs de la société.

Il s'agit de mobiliser les CTE en veillant à ne pas confondre couverture sociale et statut d'agriculteur. La protection sociale des agriculteurs ne doit pas être dépendante de l'accès à un statut. Vous savez que se discute actuellement au Parlement un projet de loi sur la couverture maladie universelle. Lorsqu'on devient agriculteur, on paie une cotisation sociale parce que l'on est dans une société solidaire.

Avec la MSA qui, je vous le rappelle, est gérée par les agriculteurs eux-mêmes, on peut effectivement réexaminer les surfaces minimales d'installation (SMI). Les évolutions en matière d'installation progressive nous amènent à faciliter l'accès au statut d'agriculteur.

Mais il faut faire attention à ne pas créer un statut subalterne. En conclusion, je vous confirme la disponibilité du ministère de l'Agriculture à élaborer par la concertation une politique favorable à l'installation progressive prévue par la loi. Ce congrès est un événement important. Nous reconnaissons les efforts que vous-mêmes et les associations qui vous accompagnent ont fourni dans cette démarche. Il doit y avoir, à partir de l'an 2000, des installations progressives aidées en agriculture. Nous nous y engageons.

Il faut maintenant travailler à mieux cerner les types d'installations progressives, les projets éligibles, les moyens à mobiliser, en discutant notamment au sein du conseil d'administration du CNASEA.

Pour le reste, je souhaite qu'il y ait d'autres congrès comme celui-ci afin que nous atteignons le stade de la maturité de ce nouveau concept et que le nombre de jeunes installés augmente.

Je vous remercie pour la qualité des débats et pour les idées que vous avez exprimées.

**Mot de conclusion de Guy Kasler,  
Président de l'ADDEAR Languedoc-Roussillon**

Merci au Ministère de l'agriculture et de la pêche, à l'ANDA, au CNASEA, à la Confédération Paysanne et plus particulièrement aux chevilles ouvrières de ce congrès : Nicolas Duntz, Didier Marion, Yvan Garrel et Brigitte Zaccaria.

Il y a vingt ans, les néo-ruraux étaient qualifiés de hippies et de baba-cools. Aujourd'hui, certains sont encore là et se sont insérés dans le milieu local.

Depuis quelques années et notamment à la suite du Premier congrès des installés non aidés à Gignac dans l'Hérault, le mouvement d'installation progressive a eu une certaine reconnaissance par les collectivités territoriales pour installer des RMIstes et des chômeurs de longue durée. Il a été vu comme une " agriculture de loisirs " par le monde agricole et cité comme tel dans les Projets agricoles départementaux (PAD). Il obtient aujourd'hui une reconnaissance totale, y compris par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Il ne faudrait pas se contenter d'accepter son existence tout en continuant à réserver les droits à produire, à planter, ou à vendre, le statut social, les aides, l'accès au foncier ou les prêts bonifiés... au seul " modèle DJA ". La création d'entreprises en milieu rural ne peut par ailleurs se réduire aux politiques sociales de retour à l'emploi : l'efficacité, prouvée sur le terrain, des outils qu'elles mobilisent, doit permettre leur généralisation.

Le ministère nous propose la piste des CTE : il ne faudrait pas que demain soient signés par l'Etat uniquement des " CTE Transmission d'exploitation " abondant des DJA et aucun " CTE Installation progressive ".

Il faut lutter contre le désengagement de l'Etat et montrer que pour vivre du métier de paysan, il n'est pas obligatoire de participer à la guerre économique sur le marché mondial. Il ne faut pas réduire le revenu de la personne au revenu de l'entreprise. Pour apprécier la viabilité, il s'agit de prendre en compte le revenu de l'ensemble des activités de la personne, ainsi que le réseau familial ou autre dans lequel elle est insérée.

Je retiens d'aujourd'hui qu'il faut se préparer à une " montée au filet " de ceux qui ne veulent pas autre chose que le " système DJA ". A titre d'exemple, sachez que hier à Montpellier, les principaux responsables de la FNEC (Fédération nationale des éleveurs caprins) proposaient de réserver le terme " producteur fermier " aux agriculteurs à titre principal... Cette prise de position est exactement l'opposé du mouvement d'ouverture qui s'est exprimé aujourd'hui.

Cet exemple illustre combien il est important de ne pas confier la mise en oeuvre de la politique d'installation progressive à ceux qui l'ont toujours combattu...

La forte mobilisation de ce Congrès marque l'émergence d'un mouvement social autour de l'installation progressive. Il s'agit aujourd'hui, avec l'appui de la Confédération Paysanne qui a marqué sa volonté d'y participer, de faire vivre un réseau d'échanges entre les acteurs de terrain capable de créer une véritable force sociale de propositions et d'actions.